



**Jeunes adultes : Un examen de la façon dont le système de justice pénale du Canada
répond aux besoins des jeunes adultes**

Un rapport préparé par la McCreary Centre Society pour la Division de la justice pour les jeunes et
les Autochtones du ministère de la Justice Canada

Novembre 2022

Les opinions exprimées dans le présent rapport sont celles des auteurs et ne représentent pas
nécessairement celles du ministère de la Justice du Canada.

Le contenu de cette publication ou de ce produit peut être reproduit en tout ou en partie, par quelque moyen que ce soit, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins personnelles ou publiques, non commerciales, sans frais ni autre permission, sauf avis contraire.

Nous demandons à l'utilisateur :

- de faire preuve de diligence raisonnable pour veiller à l'exactitude du matériel reproduit
- d'indiquer le titre complet du matériel reproduit et le nom de l'organisation qui en est l'auteur
- d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que la reproduction n'a pas été faite en association avec le gouvernement du Canada ni avec l'appui de celui-ci.

La reproduction et la distribution à des fins commerciales sont interdites, sauf avec la permission écrite du ministère de la Justice du Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le ministère de la Justice du Canada par l'intermédiaire de son site www.justice.gc.ca.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Justice et le procureur général du Canada, 2024

ISSN 978-0-660-72370-9

No de cat. JF-164/2024F-PDF

Table des matières

Résumé	2
Introduction	4
Objectifs	4
Participants	4
Limites	5
Contexte	7
Déterminer les besoins en matière de programmes et y répondre	8
Examen des programmes actuels	8
Déterminer les besoins en matière de programmes	10
Répondre aux besoins en matière de programmes	11
Déterminer et régler les questions législatives	21
Déterminer les besoins législatifs	21
Répondre aux besoins législatifs des jeunes adultes	24
Déterminer les besoins de divers jeunes adultes et y répondre	34
Déterminer les besoins	34
Jeunes femmes	34
Jeunes adultes handicapés	35
Jeunes adultes autochtones	35
Jeunes adultes racisés	36
Expérience des personnes prises en charge par le gouvernement	37
Répondre aux besoins en matière de diversité	38
Résultats de l'étude dans le contexte du développement du cerveau	42
Dernières réflexions	49
Références	50
Annexe : Scénario semi-structuré pour les entrevues	53

Résumé

Ce projet visait à mieux comprendre les besoins et les défis particuliers auxquels sont confrontés les jeunes adultes (de 18 à 25 ans) au sein du système de justice pénale. Pour atteindre cet objectif, 47 jeunes ayant eu des démêlés avec le système de justice pénale ont été interrogés au sujet de leur expérience et des moyens de mieux les servir.

Les expériences et les points de vue des jeunes qui ont participé à ce projet semblent correspondre aux connaissances actuelles sur le développement du cerveau, y compris leur affirmation selon laquelle le début de l'âge adulte est une période de développement distincte où les jeunes ont besoin de mesures de soutien adapté. Ces mesures de soutien devraient comprendre des possibilités de développer des compétences professionnelles, des aptitudes à la vie quotidienne et des aptitudes sociales, ainsi que d'établir des relations prosociales et de participer à des activités prosociales.

Conformément aux connaissances actuelles sur le développement du cerveau, les jeunes ont décrit les effets négatifs des traumatismes passés, ainsi que du stress, de l'ennui et de l'isolement. Les jeunes adultes qui avaient vécu du stress, de l'ennui et de l'isolement pendant qu'ils purgeaient une peine d'emprisonnement (surtout pendant la pandémie) et pendant qu'ils étaient en détention provisoire faisaient partie de ceux qui demandent plus de possibilités de participer aux programmes pendant leur détention.

Dans l'ensemble, les jeunes adultes étaient généralement reconnaissants des programmes qui leur sont offerts en établissement et dans le cadre de programmes communautaires. Toutefois, ils ont formulé un certain nombre de propositions visant à rendre les programmes plus pertinents pour les jeunes adultes, y compris en mettant l'accent sur le renforcement des compétences et de l'expérience professionnelles; ainsi que sur les possibilités de développer des aptitudes à la vie quotidienne, de s'attaquer aux causes profondes de leur comportement délinquant et de participer à des activités récréatives et sociales adaptées à l'âge.

En plus de leurs propositions pour un meilleur accès à des programmes qui tiennent compte de leur stade de développement, les jeunes ont indiqué un certain nombre de modifications législatives qu'ils estimaient nécessaires pour mieux soutenir les personnes âgées de 18 à 25 ans au sein du système de justice pénale. Il s'agit notamment de réduire les délais de traitement des affaires judiciaires, de s'assurer que les jeunes adultes peuvent comprendre les exigences législatives qui leur sont imposées et qu'ils sont en mesure de s'y conformer, de les séparer des détenus plus âgés en détention, de fournir un avocat pour aider les jeunes adultes dans le cadre du système et lorsqu'ils réintègrent la collectivité et d'appliquer les mêmes normes pour sceller ou détruire le casier judiciaire d'un jeune adulte que celles appliquées à un jeune.

Les jeunes issus de populations vulnérables et marginalisées estimaient qu'une surveillance communautaire, une formation et une responsabilisation accrues permettraient de réduire le nombre de personnes âgées de 18 à 25 ans qui ont eu des démêlés avec le système de justice pénale, tout comme des mesures de soutien et des services accrus pour les jeunes qui ne sont plus pris en charge par le gouvernement. Ils estimaient également que les jeunes adultes qui ont effectivement eu des démêlés avec le système de justice pénale seraient mieux servis par l'instauration de services spécialisés et adaptés à la culture et par l'offre de réelles possibilités pour les jeunes adultes de participer à leur culture.

Malgré le racisme dont les jeunes Autochtones sont victimes dans d'autres parties du système de justice pénale (p. ex., dans le système judiciaire), ceux qui ont purgé une peine d'emprisonnement étaient généralement reconnaissants des programmes culturels qui leur étaient offerts dans les centres de détention pour jeunes délinquants et pour adultes. Les jeunes non autochtones ont également indiqué être reconnaissants de la possibilité d'en apprendre davantage sur la culture autochtone pendant leur incarcération.

Introduction

La McCreary Centre Society a été mandatée par la Division de la justice pour les jeunes et les Autochtones du ministère de la Justice Canada pour mener des entrevues auprès d'un échantillon diversifié de jeunes qui ont eu des démêlés directs avec le système de justice pénale canadien. Le projet avait pour but de mieux comprendre les besoins et les défis particuliers auxquels sont confrontés les jeunes adultes (de 18 à 25 ans) au sein du système de justice pénale.

Les jeunes ont été invités à cerner les principaux défis auxquels les jeunes adultes sont confrontés lorsqu'ils interagissent avec le système de justice canadien, et à proposer des solutions pour relever ces défis. Le projet visait également à tenir compte des besoins particuliers des jeunes adultes qui s'identifiaient comme des femmes, des Autochtones, des personnes racisées, qui avaient des problèmes de santé ou des handicaps (y compris une maladie mentale), qui provenaient de communautés rurales et qui avaient des antécédents relatifs à la protection de l'enfance.

Le projet s'est déroulé en Colombie-Britannique et a été approuvé par le comité d'éthique du ministère du Développement de l'enfance et de la famille du gouvernement de la Colombie-Britannique. Les entrevues ont été menées par téléphone, en ligne ou en personne. Chaque entrevue a suivi un scénario semi-structuré (voir l'annexe) et a été menée conformément aux pratiques exemplaires en matière d'entrevue qui tiennent compte des traumatismes. Chaque entrevue a duré entre 20 et 120 minutes.

Avant chaque entrevue, les participants ont été informés de leurs droits en tant que participants à la recherche et de la nature volontaire et anonyme du projet. On a demandé aux participants s'ils avaient des questions avant de leur demander s'ils consentaient à y participer. Il leur a été rappelé qu'ils pouvaient passer les questions auxquelles ils ne voulaient pas répondre et mettre fin à l'entrevue à tout moment.

Objectifs

La principale question à laquelle le projet visait à répondre était la suivante : Quels sont les principaux défis auxquels les jeunes adultes sont confrontés et quels sont leurs besoins particuliers lorsqu'ils interagissent avec le système de justice canadien?

Cette question a été subdivisée davantage en sous-questions plus précises, à savoir :

- Quels sont les principaux besoins ou enjeux en matière de programmes? Quelles sont les solutions possibles?
- Quels sont les principaux besoins ou enjeux législatifs? Quelles sont les solutions possibles?
- Existe-t-il des considérations propres aux besoins des jeunes adultes qui sont des femmes, des Autochtones ou des personnes racisées, qui souffrent d'une maladie mentale ou qui ont été pris en charge par le système de protection de l'enfance, entre autres?
- Quels sont les points à prendre en considération dans le contexte des dernières recherches sur le développement du cerveau des jeunes adultes?

Participants

Un total de 47 jeunes ont participé à ce projet. Vingt-sept (27) étaient âgés de 18 à 25 ans, 7 étaient âgés de 16 ou 17 ans et 13 étaient à la fin de la vingtaine. Parmi les 47 participants à l'étude, 11 se sont identifiées comme des femmes, 21 étaient des Autochtones, 13 se sont identifiés comme des membres d'un autre groupe racisé, 5 étaient des membres d'une minorité sexuelle (la plupart d'entre eux se sont identifiés comme bisexuels) et 20 avaient été pris en charge par le gouvernement (autres qu'un centre de détention pour jeunes).

Les démêlés des participants avec le système de justice variaient. Par exemple, 30 avaient purgé une peine d'emprisonnement dans un établissement pour adultes, 24 avaient purgé une peine d'emprisonnement dans un établissement pour jeunes délinquants et 13 avaient purgé une peine d'emprisonnement dans un établissement pour jeunes délinquants et dans un établissement pour adultes. Des citations de jeunes qui ont participé à ce projet sont présentées dans le rapport.

Dans le présent rapport, l'expression *jeunes adultes* est utilisée pour désigner plus particulièrement les jeunes âgés de 18 à 25 ans. Le terme *jeunes* est utilisé pour désigner tous les participants au projet qui avaient de 16 à 29 ans.

Limites

De nombreux participants à ce projet ont indiqué que les défis auxquels sont confrontés les jeunes adultes dans le système de justice sont souvent plus vastes que ce qui peut être réglé uniquement par le système de justice pénale. Ils ont souligné la nécessité d'améliorer le soutien offert aux enfants et aux jeunes qui risquent d'avoir des démêlés avec le système de justice. En adoptant une approche en amont qui ferait en sorte que les enfants et les jeunes « à risque » aient accès à des activités intéressantes, à des adultes qui les soutiennent et à des modèles sains, la probabilité que les jeunes adultes aient des démêlés avec le système de justice serait réduite. De même, un soutien précoce pour les problèmes de santé mentale et de toxicomanie pourrait aider les jeunes à éviter plus tard les démêlés avec le système de justice. La validité de ces commentaires est pleinement reconnue. Toutefois, le présent rapport se limite à examiner les mesures qui peuvent être nécessaires une fois qu'un jeune a eu des démêlés avec le système de justice pénale.

Une deuxième limite du projet était que les entrevues avec les jeunes adultes qui étaient actuellement incarcérés devaient se limiter à la période pendant laquelle ils étaient autorisés à utiliser le téléphone de l'établissement. Les appels avec les jeunes adultes incarcérés ont aussi parfois été abruptement interrompus ou reportés en raison du confinement de l'établissement.

Une troisième limite est que, même si cinq participants à ce projet s'identifient comme membre d'une minorité sexuelle, aucun n'a choisi de discuter des défis et des solutions possibles pour les jeunes adultes appartenant à une minorité sexuelle au sein du système de justice pénale. On ne sait pas si cela est attribuable à une préoccupation quant à la confidentialité (par exemple, si le participant appelait d'un centre de détention) ou pour d'autres raisons.

La dernière limite à souligner était qu'en raison de l'échéancier du projet (automne 2022), de nombreux jeunes se souvenaient peut-être d'expériences qu'ils avaient vécues au plus fort de la pandémie de COVID-19, alors que les restrictions en matière de santé publique étaient les plus strictes. Par exemple, cela peut avoir influencé leur perception quant aux programmes offerts au sein du système de justice.

Malgré les limites du projet, les jeunes semblaient réellement souhaiter participer, ont discuté ouvertement de leurs expériences et ont fait part de leurs idées et de leurs points de vue sur les changements qui pourraient être nécessaires.

[Traduction]

« Merci d'avoir sollicité nos opinions. Je souhaite simplement rendre [les centres correctionnels pour adultes] meilleurs pour la prochaine génération. Je veux faire ma part pour que ce soit ce dont j'avais besoin ».

Contexte

Un examen de la documentation et des pratiques canadiennes et internationales actuelles sur les jeunes adultes, effectué pour la Division de la justice pour les jeunes et les Autochtones du ministère de la Justice Canada (Kimmitt, 2021), donne à penser que les jeunes adultes (âgés de 18 à 25 ans) doivent être considérés comme une population distincte au sein du système de justice pénale. Les jeunes adultes sont à un stade de développement unique où ils peuvent tirer parti d'initiatives qui soutiennent un développement sain du cerveau. Ils peuvent également être affectés par des interventions punitives qui peuvent compromettre un développement sain.

L'examen de 2021 suggère d'envisager un certain nombre d'approches possibles pour cette population. Il s'agit notamment de la nécessité de faire ce qui suit :

- Offrir des protections procédurales dans le cadre des procédures d'enquête et d'évaluation des chefs d'accusation et reconnaître la compréhension et la culpabilité potentiellement réduites.
- Éviter les conséquences négatives à long terme d'un casier judiciaire.
- Tenir compte des répercussions négatives de la détention, tant au sein du milieu carcéral que sur les structures de soutien externes d'un jeune.
- Reconnaître les répercussions négatives de l'isolement social sur le cerveau en développement.
- Mettre l'accent sur l'éducation, le développement des compétences professionnelles et des aptitudes à la vie quotidienne, le counseling, la planification de la libération et un soutien transitoire dans le cadre des programmes.
- Offrir des conseils et un soutien pour l'accès aux traitements et aux services communautaires pour ceux qui purgent une peine communautaire.

La plupart des jeunes interrogés dans le cadre du présent projet ont formulé des propositions qui font écho à celles mentionnées ci-dessus. Leurs commentaires sont décrits en détail dans les pages suivantes. La première section porte sur les besoins en matière de programmes, la deuxième, sur les modifications législatives et la troisième, sur les besoins des divers jeunes qui interagissent avec le système de justice pénale. Les conclusions de ces trois sections sont ensuite examinées en ce qui concerne le développement du cerveau, avant que la dernière section ne présente un résumé de la façon dont les jeunes adultes pourraient être mieux servis dans le système de justice pénale, de l'avis des jeunes.

Déterminer les besoins en matière de programmes et y répondre

Les questions abordées dans la présente section sont les suivantes : *Quels sont les principaux besoins ou enjeux des jeunes adultes en matière de programmes? Quelles sont les solutions possibles?*

Examen des programmes actuels

Lorsqu'ils ont été interrogés au sujet des besoins en matière de programme, la plupart des participants ont mis l'accent sur les programmes en détention. Presque tous ceux qui ont eu accès à des programmes en détention les ont trouvés utiles, qu'ils aient purgé leur peine dans un établissement pour jeunes ou pour adultes.

[Traduction]

« Nous travaillons dans le cadre de programmes et obtenons des certificats que nous pouvons montrer pour contribuer à obtenir une libération conditionnelle et à acquérir des compétences. »

On compte parmi les programmes très appréciés par les jeunes adultes ayant purgé une peine dans un établissement correctionnel pour adultes un programme qui permet aux détenus d'obtenir une copie de leur certificat de naissance, ainsi que des programmes qui offrent un soutien et des conseils en matière de santé mentale et de toxicomanie. Parmi les programmes qui ont été jugés utiles, mentionnons Living Without Violence, Respectful Relationships, Essential Skills to Succeed, Alcooliques anonymes et Narcotiques anonymes.

[Traduction]

« Le programme ESS [Essential Skills to Succeed] m'a vraiment aidé à comprendre des choses que je ne connaissais pas comme louer une maison, car j'étais un sans-abri avant d'arriver ici [un établissement correctionnel pour adultes] et je ne connaissais pas ce genre de choses ni où aller quand je sortirais d'ici. »

« Les cours sur la toxicomanie et Respectful Relationships étaient bons. Grâce au programme Respectful Relationships, j'ai constaté qu'il y avait beaucoup d'outils très utiles sur la façon de gérer la colère, les différents types de communication. En ce qui concerne la toxicomanie, il s'agissait de savoir comment la gérer, comment la contrôler, comment essayer de la changer. »

Les jeunes sont également reconnaissants des programmes animés par des personnes qui ont déjà eu des démêlés avec la justice. Par exemple, l'un d'eux a fait remarquer ceci : [Traduction] *« Ce sont des programmes dans le cadre desquels nous pouvons écouter des personnes qui ont eu des démêlés avec le système de justice et qui se portent bien maintenant. Ils soulignent en quelque sorte que vos démêlés avec le système ne vous définissent pas et ne limitent pas toujours ce que vous pouvez réaliser à l'avenir. »*

L'un des cours qui a été jugé moins utile est celui sur l'établissement du budget, car les participants estimaient que le programme ne tenait pas compte des revenus et des dépenses réels des jeunes. Toutefois, les participants qui critiquaient ce cours et d'autres cours ont affirmé qu'ils préféreraient quand même participer au cours plutôt que de rester dans leur cellule.

Les jeunes qui ont vécu à la fois la détention pour jeunes délinquants et la détention pour adultes

étaient divisés sur la question de savoir si on avait mieux répondu à leurs besoins en matière de programmes dans l'un ou l'autre des milieux carcéraux, certains préférant l'orientation moins théorique des programmes dans le système pour les adultes. Cependant, ils ont presque tous convenu que la détention des jeunes délinquants adoptait une approche plus thérapeutique en matière de programmes. Quelques-uns ont également dit que le système pour les jeunes offrait un soutien plus complet en matière de santé mentale.

[Traduction]

« Dans le système pour les adultes, nous avons obtenu des programmes plus utiles. Il y a la prévention de la violence, le H2S, le certificat relatif aux chariots élévateurs et les premiers soins. L'étude de ces éléments n'est pas offerte en détention pour adolescents. Quand j'étais là [en détention pour jeunes délinquants], j'avais l'impression que tout ce qui était disponible était l'école et le travail sur l'unité. »

« En détention pour adolescents, ils vous donnent la possibilité de faire des choses telles que les compétences professionnelles et les aptitudes à la vie quotidienne et ils essaient de vous préparer à sortir et à recommencer votre vie. Toutefois, si vous avez été en détention pour adolescents, puis que vous devenez un adulte, c'est comme s'ils vous abandonnaient. »

Quelques jeunes adultes qui ont connu les services correctionnels pour adultes fédéraux et provinciaux estimaient que les programmes étaient plus complets, de meilleure qualité et plus faciles d'accès dans un établissement fédéral par rapport à un établissement provincial. Par exemple, l'un d'entre eux a mentionné qu'il avait reçu des services de counseling dont il avait besoin en toxicomanie chaque semaine dans un établissement fédéral, mais que cette fréquence a été réduite à une fois toutes les trois semaines lorsqu'il était dans un centre de détention provincial. Un autre participant a déclaré ce qui suit : [Traduction] *« Les programmes provinciaux sont désuets et répétitifs et ils montrent toujours les mêmes vidéos des années 1980. Les programmes fédéraux sont plus avancés et ils sont modifiés en fonction de vos besoins et de vos souhaits. [...] Au niveau provincial, ils ne vous informent même pas des types de programmes et des mesures de soutien offerts et il est donc difficile de savoir ce qui peut même être demandé. Cela aurait été bien de savoir quels programmes et quelles mesures de soutien étaient disponibles. »*

Les programmes destinés aux Autochtones ont été encensés par les jeunes autochtones et les jeunes non autochtones qui y avaient participé et ils estimaient que ces programmes constituaient un atout dans les centres de détention pour jeunes et pour adultes. Les jeunes adultes autochtones qui avaient purgé une peine d'emprisonnement dans un établissement pour adultes étaient reconnaissants de l'éventail des programmes particulièrement offerts aux Autochtones, y compris la possibilité d'établir des liens avec les Aînés, de se purifier, de participer à des cercles de discussion et de participer aux arts et à l'artisanat traditionnels. Un participant a expliqué ce qui suit :

[Traduction]

« Il y a environ 25 ou 30 modules autochtones et je les ai tous faits [...] j'ai beaucoup aimé faire les modules autochtones. Chaque module comportait une méditation et des connaissances fondées sur les différentes directions – Nord, Est, Sud et Ouest. J'ai découvert les totems, les tambours, la purification et les sept enseignements sacrés. C'était incroyable. [...] Je ne

connaissais rien sur mon patrimoine ou ma culture avant d'être mis en détention. Je pense que c'est la meilleure chose que j'ai tirée de tout ça – en savoir plus sur ma culture. »

L'importance de donner aux jeunes non autochtones la possibilité d'en apprendre davantage sur la culture autochtone a également été soulignée. Par exemple, un participant a déclaré ce qui suit :

[Traduction]

« Avant, je ne me souciais pas vraiment des Autochtones, mais en prison, il y a tellement plus d'Autochtones. Ils sont surreprésentés. Toutefois, j'en ai appris beaucoup plus sur leur culture et leurs traditions et je me suis rendu compte que je n'ai aucun droit relatif à ce territoire. Je pense que l'une des rares choses qu'il n'est pas nécessaire de changer dans les prisons est d'être en présence de plusieurs types de personnes différentes et d'apprendre d'elles – cela contribue à accroître l'empathie. »

Les jeunes adultes autochtones qui avaient purgé une peine communautaire étaient également reconnaissants des possibilités qui leur avaient été offertes de se connecter à leur culture, et ils estimaient qu'elle constituait une partie importante de leur guérison.

Déterminer les besoins en matière de programmes

Même s'ils étaient généralement reconnaissants des programmes qu'ils ont suivis en détention, les jeunes adultes estimaient, dans une large mesure, que la période qu'ils ont passée en détention a fait en sorte qu'ils sont retournés dans la collectivité sans posséder les compétences, l'expérience d'emploi et les références sociales que leurs pairs d'âge comparable qui n'avaient eu aucun démêlé avec le système de justice avaient acquises. Ceux qui sont passés de la détention pour jeunes délinquants au système pour les adultes étaient particulièrement préoccupés par le fait qu'ils n'ont pas pu acquérir les compétences de base et l'expérience professionnelle dont ils ont besoin pour réussir dans la collectivité. Par exemple, ceux qui n'avaient pas eu d'emploi à temps partiel à l'adolescence estimaient ne pas avoir acquis de compétences professionnelles comme la gestion du temps, l'autodiscipline et le travail d'équipe. Ils estimaient que cela signifiait qu'ils ne pouvaient pas rivaliser avec d'autres jeunes qui pouvaient inscrire ce type d'expérience de travail sur leur curriculum vitæ.

[Traduction]

« Je n'ai jamais appris à préparer un curriculum vitæ ou à louer un appartement, j'avais donc l'impression d'être condamné à l'échec. [...] Les jeunes adultes profiteraient de programmes et de compétences utiles expressément destinés à les aider à se réinsérer dans la vie après leur libération. Autrement, on vous demande "pourquoi avez-vous 25 ans et n'avez pas eu de premier emploi?" »

Pour de nombreux jeunes adultes, le temps passé en détention était une période où ils étaient sobres, à l'abri des influences négatives de leurs pairs, où ils planifiaient leur avenir et où ils étaient réceptifs à l'idée d'un changement positif. Cependant, ils estimaient que les possibilités de participer à des programmes d'emploi et d'éducation productifs avaient été perdues pendant leur incarcération. Cette situation s'était aggravée pendant la pandémie de COVID-19, lorsque leur accès aux programmes avait été strictement restreint, ce qui avait créé en eux un sentiment d'ennui et de frustration et l'impression

qu'ils prenaient encore plus de retard par rapport à leurs pairs qui n'ont eu aucun démêlé avec la justice.

[Traduction]

« La première fois que j'étais ici [en détention], tout allait bien. Il y avait des programmes et des activités et des choses à faire. La deuxième et troisième fois, c'était pire parce qu'ils se sont débarrassés de tout en raison de la COVID. »

« Ils disent qu'ils offrent un programme Ready to Rent, mais je ne l'ai jamais vu offert. [...] Ils continuent simplement à offrir des cours sur la toxicomanie. J'ai suivi le cours sur la toxicomanie quatre fois, mais mon grand problème est le logement. Si je n'ai pas de logement, je finirai par demeurer avec un de mes amis et je rechuterai probablement et recommencerai à faire des conneries. »

Répondre aux besoins en matière de programmes

Les jeunes ont été invités à faire part de propositions quant à la façon de mieux répondre aux besoins des jeunes adultes en matière de programmes.

S'assurer que des programmes appropriés en fonction de l'âge et du stade de la vie sont disponibles

Les jeunes adultes estimaient qu'ils bénéficieraient de programmes qui ciblaient particulièrement leur tranche d'âge et qui tenaient compte du stade de leur parcours de développement individuel. À la lumière de leurs commentaires précédents, les jeunes adultes souhaitaient avoir accès à des programmes qui les aideraient à développer les compétences relatives à l'emploi et aux études et les aptitudes à la vie quotidienne qu'acquière leurs pairs du même âge à l'extérieur du système de justice pénale et qui les aideraient à être un membre indépendant, actif et prospère de la collectivité. Certains ont également laissé entendre qu'une formation particulière – comme l'administration de la naloxone, les premiers soins et la préparation de repas sains en fonction d'un budget – permettrait aux jeunes adultes d'acquérir des compétences pratiques qui leur seraient utiles après avoir quitté le système de justice pénale.

[Traduction]

« J'espérais plus d'activités et plus de programmes de formation pour les moins de 30 ans, car il n'y a pas beaucoup de programmes pour les jeunes adultes. [...] Je me sens encore jeune et, comme je ne sais pas grand-chose [...] tu as peur de paraître stupide ou bête en présence des personnes plus âgées quand tu es jeune ».

« J'ai beaucoup aimé la méditation et les arts et l'artisanat. Tous ces vieux me traitaient de "pédé" ou de "queer". Écoutez, j'adore les trucs comme la méditation et je me fiche pas mal de ce qu'ils pensent. J'essaie d'être une meilleure version de moi-même. Mais ils sont tellement coincés dans leur façon de faire et ils ne changeront jamais ».

Les jeunes adultes actuellement en détention ont souvent indiqué qu'ils souhaitaient des programmes leur permettant de participer à des activités sociales populaires actuellement, comme jouer à des jeux vidéo particuliers ou regarder des films populaires récents. Cela leur offrirait non seulement de la

stimulation et des liens sociaux pendant leur détention, mais leur permettrait aussi d'établir des liens et d'avoir des points en commun avec d'autres jeunes adultes de la collectivité après leur libération.

Les jeunes purgeant des peines communautaires et des peines d'emprisonnement souhaitaient des programmes leur permettant d'apprendre et de développer des compétences en relations saines, notamment en participant à des activités de loisirs prosociales. Par exemple, un jeune adulte purgeant une peine communautaire a dit avoir besoin d'un équilibre entre travailler avec le personnel du programme pour comprendre et régler son comportement délinquant, tout en ayant la possibilité de développer des aptitudes sociales et de participer à des activités sociales où il pourrait « *s'amuser et se détendre* ». Un autre, qui purgeait une peine d'emprisonnement, a proposé des mesures de soutien pour les jeunes parents :

[Traduction]

« Des cours d'éducation parentale seraient également bons. Il est difficile d'avoir des enfants à un jeune âge. Il faut apprendre à s'améliorer pour être un meilleur parent et une meilleure personne en général – fils, ami, petit ami, mari, entre autres. Cela pourrait ressembler à un groupe qui se réunit une ou deux fois par semaine et qui échange des histoires – plus une feuille de travail peut-être. Tout le monde se soutient les uns les autres, au lieu d'avoir cette mentalité de lutte ou de fuite, il pourrait y avoir un espace pour se rassembler et établir des liens. »

Les participants ont souvent mentionné l'ennui comme étant la chose la plus difficile à gérer lorsqu'ils sont incarcérés. Plusieurs ont également fait remarquer que les jeunes adultes semblaient avoir plus de difficultés à gérer l'ennui par rapport aux personnes incarcérées plus âgées. Tous estimaient qu'ils devraient avoir d'autres possibilités de faire de l'exercice, de dépenser leur surplus d'énergie et de rester occupés.

[Traduction]

« Avant la COVID, je travaillais dans la cuisine [...] c'était assez extraordinaire et je suis devenu très bon en cuisine. [...] À l'heure actuelle, je passe la plupart de mon temps à simplement regarder la télévision, à jouer aux cartes, il ne se passe pas grand-chose. J'aimerais bien qu'il y ait d'autres activités pour passer le temps, car sinon, nous gaspillons la journée. »

Un jeune adulte a estimé que les programmes de counseling devraient être adaptés aux personnes de 18 à 25 ans afin de tenir compte de leur stade de développement unique.

[Traduction]

« Le counseling devrait être disponible, mais avec des éléments particuliers en place pour les jeunes en détention, et le conseiller devrait comprendre que tout le monde est différent et que vous ne pensez pas comme une personne de 40 ans "parce que vous gérez toujours les traumatismes et [d'autres choses]" ».

Permettre aux jeunes en détention provisoire de participer aux programmes

Quelques jeunes adultes ont fait remarquer qu'ils avaient été en détention provisoire dans un établissement de détention pour adultes pendant une longue période. Pendant cette période,

ils n'avaient pas été autorisés à participer aux programmes, ce qui a fait qu'ils se sentaient [Traduction] « oubliés » et [Traduction] « comme s'[ils] n'avaient pas d'importance. » Le fait d'être exclus des programmes a également entraîné des sentiments d'ennui, d'isolement et de frustration qui, selon les jeunes adultes, ont nui à leur santé mentale, ainsi qu'à leurs possibilités d'acquérir les compétences et les outils dont ils auraient besoin pour éviter qu'ils récidivent. Ils ont recommandé de permettre aux prisonniers en détention provisoire de participer pleinement aux programmes.

[Traduction]

« J'ai été en détention provisoire pendant si longtemps et je n'ai pas eu l'occasion de participer à l'un des programmes qu'ils offrent aux personnes condamnées. Je n'ai pas eu l'occasion de participer aux programmes en matière de toxicomanie, de gestion de la colère, aucun de ces programmes. Donc, les détenus en détention provisoire retournent dans la collectivité pires qu'ils ne l'étaient au moment d'être incarcérés et recommencent à consommer de la drogue parce qu'ils n'ont pas reçu l'aide dont ils avaient besoin. [...] Il serait préférable qu'il y ait des programmes pour les personnes en détention provisoire parce qu'aucun programme ne vous est offert du tout. Dans les unités de détention provisoire, vous êtes essentiellement nourri trois fois par jour et pouvez visiter la cantine et parler aux autres. Vous pouvez commander des casse-tête et, une fois que vous en avez fini un, vous pouvez simplement en commander un autre. Mais c'est tout. Vous commencez à craquer un peu et vous ne pouvez obtenir aucune aide. »

Mettre l'accent sur le renforcement des compétences professionnelles

La majorité des jeunes adultes qui ont participé à ce projet ont parlé de la nécessité d'avoir davantage de possibilités de renforcer leurs compétences professionnelles. Les jeunes hommes en particulier ont souligné l'importance d'avoir un emploi pour réduire leurs risques de récidive et de vouloir acquérir les compétences et l'expérience en détention qui pourraient les aider à obtenir et à conserver un emploi lorsqu'ils retourneront dans la collectivité.

[Traduction]

« Je viens de suivre un cours de pose de toiture [en détention]. J'ai obtenu mon billet de première année pour la pose de toiture, donc c'est assez bien. Ce serait utile s'ils faisaient plus de choses de ce genre. Je pense que, s'ils offraient plus de programmes de métiers, ça nous aiderait lorsque nous serions libérés, ce serait avantageux. »

« Une chose que je pourrais dire, c'est que nous avons besoin de plus de formation professionnelle [...] de toute forme de formation pour aider les plus jeunes à obtenir un emploi à leur libération. Avant, j'allais chez Bladerunners ou Bridges [programme Bridges to Employment]. Ils vous aident personnellement à suivre une formation professionnelle, à vous rendre sur différents sites de travail et à vous procurer de l'équipement. Beaucoup de gars ne sont pas au courant de ces programmes, il serait donc bon d'avoir ce genre de choses ici [en détention] aussi. Ou peut-être un lien avec Bladerunners ou Bridges ou quelque chose de ce genre [...] comme s'ils venaient faire un exposé aux gars. Je crois que tout cela m'a beaucoup aidé quand je suis sorti. »

La possibilité de participer à des programmes d'emploi rémunéré ou à des programmes de placement à l'extérieur a également été jugée particulièrement avantageuse pour les jeunes adultes, y compris ceux qui sont en détention provisoire. En plus d'acquérir des compétences et une expérience précieuses qui pourraient s'ajouter à leur curriculum vitæ, les jeunes adultes pourraient gagner de l'argent pouvant les aider à s'établir au moment de leur mise en liberté. Selon une proposition en particulier, il pourrait y avoir un café géré par de jeunes adultes purgeant une peine d'emprisonnement où ceux qui ne possèdent qu'une expérience de travail limitée ou n'ont aucune expérience professionnelle antérieure pourraient apprendre les exigences et les responsabilités d'avoir un emploi, développer des compétences de barista et gagner de l'argent. Voici une autre proposition :

[Traduction]

« Les jeunes hommes ont besoin de programmes de travail où, au lieu d'être enfermés dans une cellule toute la journée, ils créent un programme qui leur permet d'occuper un emploi à temps plein, au salaire minimum ou de main-d'œuvre. Par exemple, vous pouvez rester assis dans votre cellule toute la journée ou travailler au lieu de perdre votre temps. Il y a de nombreux emplois offerts dans les entrepôts, alors pourquoi ne pas prendre de nombreux jeunes détenus – ceux qui ont prouvé qu'ils sont en forme et sains d'esprit – pour travailler dans un entrepôt pendant environ cinq heures. Un endroit où vous obtenez des compétences, mais aussi où vous gagnez réellement le salaire minimum que vous pouvez garder lors de votre libération. »

Les jeunes adultes qui purgent une peine communautaire aimeraient aussi qu'on mette davantage l'accent sur le renforcement des compétences professionnelles et l'acquisition d'expérience de travail.

[Traduction]

« Je veux être menuisier ou travailleur du bois [...] un artiste [...] ou quelque chose de ce genre et, lorsque j'étais en détention, j'ai appris à faire ces choses. Nous n'avons pas ce genre de choses ici, alors oui, j'aimerais bien que nous ayons ces choses pour que je puisse continuer à apprendre et à m'améliorer. [...] Je veux gagner de l'argent et acquérir des compétences professionnelles. Je n'ai jamais eu un véritable emploi et j'ai peur de ne pas avoir de compétences. J'ai 18 ans et j'aimerais au moins avoir quelque chose [...] quelque chose à montrer pour moi. »

Offrir des cours pertinents

Les jeunes adultes ayant eu des démêlés avec le système de justice pénale ont fait remarquer que, pendant que bon nombre de leurs pairs du même âge avaient obtenu leur diplôme d'un collège ou d'une école de métiers, ceux qui étaient incarcérés n'avaient souvent pas obtenu leur diplôme d'une école secondaire. Ils estimaient qu'on pourrait offrir en détention un plus grand éventail de possibilités aux jeunes adultes pour leur permettre de poursuivre leurs études. Cela comprenait la possibilité de reprendre leurs études à partir du moment où ils ont quitté la collectivité et d'avoir l'occasion de suivre des cours particuliers dont ils avaient besoin pour choisir leur carrière.

[Traduction]

« J'aimerais qu'il y ait plus de programmes d'apprentissage, surtout pour les plus jeunes lorsque le cerveau est encore frais et que vous n'êtes pas complètement perturbé, juste pour vous

donner une chance d'obtenir un emploi ou quelque chose de ce genre. Je n'aurais pas d'objection à recommencer mes études ici et à obtenir mon diplôme. Cela aide à ouvrir des portes pour le moment où je serais libéré et c'est tout ce sur quoi je me concentre ».

« J'avance trop vite dans les cours et j'ai l'impression d'être freiné. Je veux suivre un cours de sciences, mais ils ne l'offrent pas. Si je ne peux pas le suivre maintenant, cela signifie que je vais dépenser plus tard mon propre argent pour rattraper mon retard. »

Les participants ont également proposé d'avoir accès à plus de ressources éducatives directement liées aux qualifications professionnelles, y compris des manuels scolaires et d'autres ressources qui pourraient les aider à obtenir divers types de permis de conduire commerciaux. Quelques-uns ont proposé l'idée que des cours visant à aider les jeunes adultes à acquérir des compétences professionnelles où il y avait des pénuries de main-d'œuvre seraient particulièrement avantageux. Ils estimaient que cela augmenterait leurs chances d'obtenir un emploi, car ils croyaient que les employeurs seraient plus disposés à embaucher des candidats ayant un casier judiciaire pour occuper ces postes.

Plusieurs jeunes adultes ont fait remarquer qu'ils avaient terminé un cours ou un programme d'études avant d'être libérés de leur détention. Lorsqu'ils sont revenus plus tard en détention, ils ont dû recommencer le cours, c'est-à-dire qu'ils avaient souvent suivi le même programme d'études à maintes reprises. Ils ont proposé de conserver les dossiers de programmes qui consigneraient leurs progrès réalisés dans un cours et qui leur permettraient de reprendre là où ils s'étaient arrêtés, s'ils retournaient en détention. Cela augmenterait la probabilité qu'ils terminent le cours.

S'attaquer aux traumatismes et aux autres causes profondes de la délinquance

Les participants ont indiqué la nécessité d'avoir une approche plus thérapeutique à l'égard des programmes destinés aux jeunes adultes, qui leur permettrait de s'attaquer aux causes profondes de leurs comportements délinquants, tels que les traumatismes, les problèmes de santé mentale, la toxicomanie et l'incidence de la pauvreté. Cela comprendrait un accès accru aux services de counseling et à une thérapie appropriée.

[Traduction]

« Il s'agit d'un centre correctionnel, n'est-ce pas? Ils ne corrigent rien. Ils ne corrigent pas les choses que vous devez corriger pour ne pas récidiver. »

« J'avais l'impression que j'aurais dû être placé dans un centre de traitement de la toxicomanie au lieu d'être remis en détention. Il n'y a pas beaucoup de soutien en détention pour les personnes aux prises avec une dépendance. Il y a un conseiller en toxicomanie et en matière d'alcoolisme, mais ça aide seulement jusqu'à un certain point. Il doit y avoir plus de programmes sur les dépendances et la santé mentale. »

Quelques jeunes adultes ont proposé la nécessité d'avoir des programmes qui pourraient aider les jeunes de 18 à 25 ans à gérer les traumatismes et les défis particuliers liés aux anciens démêlés avec la justice pénale de membres de la famille. Ils estimaient que de tels programmes permettraient aux jeunes adultes de comprendre la façon dont la relation de leur parent avec le système de justice aurait

pu avoir une incidence sur leur propre comportement.

[Traduction]

« L'une des plus grandes lacunes, surtout chez les jeunes, c'est qu'il n'existe pas de programme actif portant sur les questions familiales, comme pour réagir aux traumatismes passés ou aux traumatismes possibles pouvant découler de l'incarcération d'un être cher. [...] Ce genre de soutien pourrait vraiment aider certains des jeunes qui sont moins coincés dans leurs façons de faire. Ils pourraient être plus disposés au changement, plus malléables. »

Établir et maintenir des liens avec la collectivité

Les jeunes adultes appréciaient les programmes en détention qu'ils pouvaient poursuivre dans la collectivité et souhaitaient qu'il y ait davantage de ces programmes. Par exemple, l'un d'entre eux a décrit comment le fait de pouvoir avoir accès aux Narcotiques anonymes en détention l'a aidé à se préparer à avoir accès à ce soutien lorsqu'il est retourné dans la collectivité. Cette continuité l'a aidé à son tour à maintenir la sobriété qu'il avait réussi à maintenir pendant sa détention.

Les jeunes adultes qui étaient actuellement incarcérés souhaitaient avoir la possibilité d'établir des liens avec la collectivité locale pendant leur détention et de contribuer à cette collectivité.

[Traduction]

« J'ai regardé un documentaire sur une prison aux États-Unis et les détenus ont dressé des chiens d'assistance ou des chiens guides. Je pense que c'est bon pour donner un sens aux détenus dans leur journée, mais cela fait aussi une différence. [...] Il s'agissait d'une prison pour femmes et cela leur a donné plus de compétences pour le moment où elles seraient libérées et cela signifiait également qu'elles avaient un lien avec l'extérieur. »

Ceux qui avaient obtenu de telles occasions les avaient appréciées. Par exemple, un jeune adulte autochtone a parlé de la satisfaction et de la fierté qu'il a ressenties à la suite de la fabrication de mocassins pour bébés qui ont été donnés à des mères célibataires de la collectivité locale. Il avait l'impression qu'il s'agissait d'une façon pour lui de contribuer à cette collectivité.

Les participants ont également souligné l'importance d'établir des liens au sein de la collectivité particulière dans laquelle un jeune adulte purgeant une peine d'emprisonnement serait libéré. Ils estimaient que, grâce aux possibilités de créer des liens, les jeunes adultes pourraient recevoir un soutien pour trouver un logement et un emploi dans la collectivité avant leur libération.

[Traduction]

« Un appel [téléphonique] gratuit par jour aiderait les détenus qui essaient d'organiser leur vie [...] pour pouvoir appeler les locateurs ou les lieux de travail. Personne ne veut accepter un appel [à frais virés] de la prison – c'est trop cher. S'ils pouvaient faire un appel par jour, ils pourraient lentement mettre en place tout ce dont ils ont besoin au moment de leur libération. »

Les jeunes adultes de collectivités rurales ont parlé de la nécessité d'être en mesure de maintenir des

liens avec leur collectivité d'origine. Ils estimaient qu'une séparation forcée de leur foyer et de leur famille pouvait être particulièrement difficile pour les jeunes adultes, car il s'agissait d'une période de leur vie où ils prenaient de la maturité et changeaient.

[Traduction]

« Mes tantes ne peuvent pas me rendre visite, car c'est trop loin et trop cher. Elles doivent économiser pour pouvoir venir ici. Je pourrais les appeler, mais je m'ennuie encore plus d'elles, alors je ne le fais pas beaucoup. J'aimerais pouvoir les voir plus [...] être plus près d'elles. Ma famille représente une grande partie de ma vie et j'ai l'impression que cela me manque vraiment. Lorsque j'arriverai à la maison, ce sera comme un an après mon départ, il se passe beaucoup de choses en un an. Vous évoluez beaucoup. Je suis une personne différente maintenant, et parfois j'ai peur qu'elles soient différentes aussi ».

Assurer l'accès à la nature

Plusieurs participants ayant une expérience des établissements correctionnels pour adultes ont exprimé le souhait d'avoir davantage de programmes de plein air et d'accès à la nature. Ils ont également proposé de réduire le béton des espaces extérieurs à de tels établissements et d'ajouter plus de verdure, notamment des arbres et des jardins.

[Traduction]

« Aucun détenu adulte n'a jamais vraiment accès à la pelouse. Même à l'extérieur, nous sommes comme dans un enclos de zoo, avec quatre murs de béton. Les humains ont besoin de la nature. Nous devons pouvoir toucher un arbre. »

Les jeunes autochtones qui ont vécu dans des établissements correctionnels pour adultes ont également souligné qu'ils souhaitaient avoir la possibilité d'avoir un lien plus étroit avec la terre et la nature pendant leur détention. Par exemple, un participant a déclaré ce qui suit :

[Traduction]

« Nous avons besoin de plus de programmes à l'extérieur comme le jardinage et l'entretien des terres. Je le faisais même dans la cour du [centre correctionnel]. Le simple fait d'avoir plus de connaissances, des connaissances des Premières Nations et d'échanger des connaissances sur les médicaments et les façons dont nous [les Autochtones] vivions auparavant, ainsi que d'observer la façon de travailler sur [la culture] des aliments traditionnels. »

Offrir une formation initiale et annoncer les ressources disponibles

Les jeunes adultes ont parlé de la nécessité d'avoir un programme de formation initiale auquel ils pourraient avoir accès dès le début de leur détention. Le programme pourrait expliquer les règles de l'établissement, les exigences de leur propre peine, les programmes qui leur sont offerts et la façon d'accéder aux programmes et aux services dont ils pourraient avoir besoin.

[Traduction]

« Je sais que les personnes tentent de vous préparer à la transition vers la réintégration dans votre collectivité, mais ce qui est plus difficile, c'est la transition vers votre peine. Tout à coup, on vous jette en prison ou vous devez déménager dans une maison de soins, et vous ne savez pas ce qui se passe ou à quoi vous attendre. Cela peut être une transition très difficile. »

De plus, les jeunes adultes ont souvent fait remarquer que, lorsqu'ils étaient dans un établissement correctionnel pour adultes, ils avaient manqué des programmes parce qu'ils ne savaient pas que ces programmes existaient jusqu'à ce qu'il soit trop tard pour avoir une place. Leurs propositions pour améliorer la sensibilisation comprenaient la fourniture de publications, ainsi que des affiches dans l'ensemble des établissements. Ces ressources pourraient mettre en évidence les dates auxquelles le programme est offert, la façon de s'inscrire et comment il pourrait être utile.

[Traduction]

« Ce n'est pas juste, on n'entend parler [des programmes] que par les autres détenus, mais ce n'est pas annoncé. Il n'y a pas de panneau d'accrochage qui indique : "Voici ce que vous pouvez faire". Vous remplissez donc un formulaire, mais les hommes plus vieux ont déjà pris toutes les places. »

Offrir des programmes uniformes et à jour

Plusieurs jeunes adultes ont indiqué que les programmes qu'ils avaient trouvés particulièrement avantageux étaient souvent touchés par un manque de personnel ou de ressources, ce qui s'était aggravé depuis le début de la pandémie de COVID-19. Mentionnons à titre d'exemple des programmes de formation en menuiserie et en emploi comme la conduite de chariots élévateurs. Cela signifiait qu'il y avait de longues périodes pendant lesquelles le programme n'était pas offert, ou qu'il était carrément annulé. Quelques-uns ont également fait remarquer que le programme devrait être mis à jour, car souvent s'ils reprenaient un cours, des documents peut-être désuets étaient toujours utilisés.

[Traduction]

« Tous [les cours] sont assez utiles, mais ils devraient être mis à jour. Le cours Respectful Relationships date de 2018. Ils n'ont qu'à tout mettre à jour pour que plus de personnes puissent s'en prévaloir et obtenir de meilleurs commentaires. »

Apprendre des approches et programmes destinés aux jeunes en détention qui sont couronnés de succès

Presque tous les participants qui avaient vécu une détention alors qu'ils étaient jeunes estimaient que certaines pratiques et certains programmes du système pour les jeunes seraient avantageux pour les jeunes adultes dans les établissements correctionnels pour adultes. Ces programmes comprenaient des programmes de compétences préalables à l'emploi, des activités de groupe comme la pâtisserie et la décoration pour des occasions spéciales et l'accès à une gamme de sports. Ils étaient également reconnaissants de l'établissement de relations entre les résidents et entre le personnel et les résidents qui faisait partie de leur expérience en matière de détention des jeunes délinquants. Parmi ceux qui avaient connu à la fois le système de détention pour jeunes et le système de détention pour adultes,

même ceux qui estimaient que les programmes du système pour les adultes avaient été les plus avantageux étaient reconnaissants de l'approche thérapeutique et respectueuse axée sur les traumatismes adoptée par les enseignants et le personnel du système pour les jeunes.

[Traduction]

« Travailler à l'extérieur et faire du sport, en particulier des sports de groupe comme la course Terry Fox, sont des activités très bonnes en ce qui concerne la [détention des jeunes délinquants]. Je pense qu'on a vraiment besoin de ce genre de choses lorsqu'on est enfermé, surtout quand on est jeune. »

Offrir du soutien en matière de planification de la transition

Les jeunes adultes qui approchaient de la fin de leur peine d'emprisonnement ont fait remarquer qu'ils se sentaient anxieux et peu préparés à leur retour dans la collectivité. Ils avaient peur de revenir aux comportements et aux pairs qui les avaient amenés à avoir des démêlés avec la justice. Certains ont dit qu'ils n'avaient pas de plan de transition, qu'ils n'avaient pas d'adresse au moment de leur libération et qu'ils ne savaient pas à quoi s'attendre lorsqu'ils ont quitté la détention. Sans soutien pour régler ces problèmes, ils craignaient de retourner en détention. Plusieurs ont également fait remarquer que, même s'ils avaient trouvé le programme de traitement de la toxicomanie utile pendant leur incarcération, ils n'avaient pas l'impression d'avoir eu suffisamment accès à un soutien pour la toxicomanie pour changer leur comportement au moment de leur libération.

[Traduction]

« Les personnes ne sont pas préparées à cette transition. On leur dit simplement qu'elles sont libérées et il n'y a aucun plan ou rien. Ils vous demandent simplement si vous voulez un billet d'autobus ou un taxi pour vous amener là où vous devez aller. Mais si vous n'avez pas d'endroit où aller, vous êtes tout simplement perdu. Je suis nerveux à l'idée d'obtenir ma libération. J'entends toutes les histoires des autres parce qu'ils finissent simplement par revenir ici. [...] Vous avez besoin d'aide pour vous préparer à sortir, mais vous ne l'obtenez pas, et vous revenez tout de suite ici ».

« À notre âge, nous avons besoin de structure et de soutien pour apporter des changements à notre situation lorsque nous venons en détention. Les personnes âgées de 18 à 25 ans ont besoin d'un soutien pour se préparer à faire la transition vers un retour dans la collectivité. »

Résumé

Les jeunes avaient généralement apprécié les programmes qui leur sont offerts lorsqu'ils pouvaient y avoir accès. En plus de proposer une meilleure publicité et une meilleure disponibilité des programmes, ils ont formulé un certain nombre de propositions visant à rendre les programmes plus pertinents pour les jeunes adultes, y compris en mettant un accent accru sur le renforcement des compétences et de l'expérience professionnelles, ainsi qu'offrir aux jeunes adultes un plus grand nombre de possibilités de passer du temps à l'extérieur et dans la nature, de développer des aptitudes à la vie quotidienne, de s'attaquer aux causes profondes de leur comportement délinquant et de participer à des activités

sociales et de loisirs actuelles et adaptées à leur âge.

Déterminer et régler les questions législatives

Les jeunes ont été interrogés au sujet de leur expérience relative à différents éléments du système de justice et de toute difficulté législative à laquelle ils ont pu être confrontés. Ils ont également été invités à envisager toute modification qu'ils souhaiteraient voir apporter aux façons d'appliquer la loi aux personnes âgées de 18 à 25 ans.

Déterminer les besoins législatifs

Manque de soutien pour se conformer aux exigences législatives

Les jeunes adultes ont discuté des difficultés qu'ils ont éprouvées à se conformer aux exigences législatives. Ils avaient souvent l'impression qu'ils étaient condamnés à l'échec. Ils n'avaient aucun renseignement sur les conditions qui leur avaient été imposées et, par la suite, ils n'étaient pas en mesure de se conformer aux exigences. Par exemple, la façon la plus courante pour les participants qui avaient été assujettis à une probation de décrire leurs conditions de probation était [Traduction] « *irréalistes* ».

[Traduction]

« Ils lisent toutes ces choses que je ne pouvais pas faire, je ne pouvais pas porter d'armes, je ne pouvais pas le voir, je ne pouvais pas aller ici ou là, je ne pouvais pas consommer de marijuana. Et j'ai dit à mon avocat "ne pas consommer de [juron] marijuana? Est-ce qu'ils plaisantent?" Je ne peux pas [juron] le faire, mais il m'a dit de simplement dire "oui" et de ne pas me faire prendre – c'était avant qu'elle ne soit légale. Mais, putain, ils font en sorte que les jeunes soient [juron] condamnés à l'échec. J'avais besoin de la marijuana pour m'empêcher de consommer des substances plus dures, mais ils n'ont jamais pris la peine de se renseigner à ce sujet ou de me connaître. [...] Pas de marijuana? En quoi cela était-il [juron] réaliste? »

« Je pense que certaines ordonnances de probation devraient être plus souples et tenir compte du fait que la vie ne coopère pas toujours. Comme, lorsque mon agent de probation m'appelle et que je manque son appel ou que je le rappelle trop tard, cela ne signifie pas que je fais quelque chose de mal. Parfois, il y a des imprévus, comme le retard de mon autobus. J'aimerais qu'il y ait plus de souplesse ou que ce soit plus réaliste pour la vie réelle ou qu'il y ait d'autres façons de déterminer si je vais bien. »

Longs délais de traitement

Tous ceux qui ont eu des démêlés avec le système judiciaire ont vécu du stress et de la frustration quant à la durée de leur procès. Les participants estimaient que cela était particulièrement préjudiciable pour les personnes âgées de 18 à 25 ans parce qu'il s'agissait d'une étape de développement où les personnes suivraient habituellement leurs études ou travailleraient en vue d'un cheminement de carrière. Une affaire en instance mettait ces activités en péril et les laissait dans

l'incapacité de planifier, ou de s'engager à l'école ou au travail pendant qu'ils attendaient une date d'audience.

[Traduction]

« La chose la plus frustrante a été le temps qu'il a fallu pour achever l'instance devant les tribunaux. J'ai passé deux ans de ma vie à attendre. C'était bizarre d'attendre que cet événement important arrive, mais aussi de continuer à vivre. [...] Je me suis trouvé une petite amie et un appartement et j'ai continué à avancer dans la vie, mais je n'étais pas non plus capable de cesser de songer à [l'affaire judiciaire] et à ce qui m'arriverait. C'était comme [...] on avait de nouvelles dates d'audience tous les quatre ou six mois [...] je me formais déjà une vie à moi et tout ça prenait tellement de temps. L'attente a été la pire des expériences. »

« On n'a pas l'impression qu'on peut commencer à réparer ses torts tant qu'on n'a pas commencé à purger sa peine. »

Une jeune femme qui n'était plus prise en charge par le gouvernement a trouvé un logement et fréquentait l'école lorsqu'elle a été arrêtée. Pour elle, le temps qu'il a fallu pour que son dossier soit traité a fait dérailler ses plans et a eu une incidence importante sur sa santé mentale. Elle a abandonné ses études parce qu'elle était réticente à l'idée de continuer de payer des cours au cas où elle recevrait une peine d'emprisonnement et ne pourrait pas les terminer. Cette situation a augmenté le stress lié à l'attente de l'audience devant le tribunal, et sa santé mentale détériorée signifiait également qu'elle ne pouvait pas travailler, qu'elle a perdu son logement et qu'elle était exposée à un risque accru pour d'autres démêlés avec la justice.

[Traduction]

« Il faut tellement de temps pour que tout soit porté devant les tribunaux. Cela gâche tout. C'est une situation qui pèse sur vous. J'avais payé mes études et obtenu un prêt, mais j'ai dû cesser de les suivre, alors j'ai perdu mon argent et j'avais encore une dette pour rien. [...] Au moment où la cause a été réellement portée devant les tribunaux, j'étais de nouveau sans-abri. [...] Le système [de justice pénale] a des répercussions sur votre santé mentale et prend tellement de temps qu'il vous est impossible de faire autre chose. Vous ne pouvez pas planifier. Vous ne pouvez pas le faire. Vous êtes dans l'incertitude. »

Les jeunes qui étaient en détention provisoire ont également fait part des conséquences néfastes sur leur santé et leur bien-être d'attendre leur procès. Par exemple, un participant a parlé du stress mental causé par l'incertitude de ne pas savoir combien de temps il serait en détention provisoire, ainsi que de l'effet sur sa santé mentale et physique de ne pas être autorisé à participer à des programmes et de passer la grande partie de son temps dans sa cellule.

Manque de compréhension des processus législatifs

De nombreux jeunes adultes ont fait remarquer qu'ils ne comprenaient pas très bien le processus législatif qu'ils suivaient ni leurs droits. Ils ont souvent fait remarquer qu'ils n'avaient pas compris ce qui se passait lorsqu'ils étaient devant les tribunaux et qu'ils avaient été trop intimidés ou dépassés pour le

demander. La plupart d'entre eux estimaient qu'ils n'avaient d'autres choix que de faire confiance à leur avocat et espérer que celui-ci soit compétent et agisse dans leur intérêt supérieur.

Quelques jeunes qui n'avaient pas bénéficié d'un avocat nommé par la Cour et qui avaient retenu les services d'un avocat en privé ne savaient pas que les avocats étaient spécialisés dans différents domaines du droit. Ils s'étaient par la suite rendu compte qu'ils étaient représentés par un avocat qui n'avait ni connaissance, ni expertise dans le domaine du droit pertinent à leur dossier. Ils ne savaient pas non plus s'ils pouvaient remplacer leur avocat, ni comment ils pourraient le faire.

Certains jeunes n'étaient pas certains du moment où ils seraient considérés comme des adultes sur le plan juridique et des circonstances dans lesquelles ils pourraient être condamnés à une peine d'emprisonnement pour adultes. Par exemple, parce que l'âge de la majorité est de 18 ans au niveau fédéral, mais de 19 ans au niveau provincial.

Quelques-uns ont également déclaré qu'ils avaient été surpris de voir que, lorsqu'une peine d'emprisonnement leur a été imposée, ils ont été emmenés directement du tribunal à la détention. Ils n'avaient pas compris que c'était ainsi que le processus fonctionnait et avaient prévu avoir le temps de se préparer après avoir été condamnés.

[Traduction]

« Cela aurait été bien d'avoir plus de renseignements de mon avocat. Nous n'avons pas trop parlé et je n'étais pas certain de pouvoir juste appeler, envoyer des messages textes ou envoyer des courriels pour poser mes questions. [...] J'avais peur parce que je n'étais pas certain de ce qui pourrait m'arriver. »

Être hébergé avec des adultes plus âgés qui ont eu de vastes démêlés avec le système de justice

Les jeunes ont fait part de leurs préoccupations d'être hébergés dans un centre correctionnel pour adultes avec des détenus plus âgés qui avaient souvent des casiers judiciaires volumineux et qui, selon eux, « s'occupent de tout » à l'intérieur des centres. Ils estimaient que les jeunes détenus sont vulnérables à la violence et à l'intimidation, et qu'ils risquent d'être poussés à poursuivre ou à intensifier des comportements criminels. Ils ont dit à quel point cela peut être effrayant pour un jeune adulte, surtout pour les délinquants qui en sont à leur première infraction, qui entre dans un centre avec des personnes qui ont de nombreux antécédents criminels ou violents.

[Traduction]

« Je sais que si je me retrouve dans un environnement ou un système de justice où la criminalité est très présente, c'est ce que je vais faire et c'est ce qui va m'influencer [...] Je pense que, dans un milieu adulte où il y a des délinquants qui en sont à leur première infraction ou des récidivistes, ces crimes vont augmenter de façon exponentielle. [...] Je ne crois tout simplement pas que ce soit une bonne chose de regrouper les personnes âgées de 18 à 25 ans avec des adultes. »

« Lorsque j'étais un jeune [dans un centre correctionnel pour adultes], j'ai vécu des conneries vraiment folles, comme des personnes qui battent d'autres personnes et qui forcent des personnes à en battre d'autres pour eux et d'autres trucs encore plus fous dont je ne vous ferai pas part. Étant donné que je n'étais qu'un enfant, j'ai toujours eu de la merde. J'étais faible, non seulement

physiquement, mais aussi mentalement. Je n'étais qu'un enfant et, oui, j'étais battu tout le temps. Il s'agissait d'une grande partie de mon expérience. »

Répondre aux besoins législatifs des jeunes adultes

Les jeunes ont été invités à faire part de leurs propositions de modifications législatives qui, selon eux, devraient être apportées afin de mieux servir les personnes âgées de 18 à 25 ans au sein du système de justice pénale. Quelques jeunes qui avaient passé beaucoup de temps en détention ont eu du mal à imaginer ce à quoi pourrait ressembler un système différent. D'autres n'ont pas hésité à souligner les défis posés par les dispositions législatives et les politiques actuelles et ont proposé des changements.

[Traduction]

« Avoir un système qui vous soutient, et non qui vous rabaisse. [...] Ne pouvons-nous pas régler le problème sans envoyer des personnes en détention? Envoyer les personnes en détention ne règle rien. »

Parmi les propositions les plus courantes figuraient l'imposition d'un délai quant au temps requis avant que le dossier d'un jeune adulte ne se retrouve devant les tribunaux; et la nécessité de veiller à ce que les tribunaux n'imposent pas des conditions que le jeune ne pourrait pas respecter de façon réaliste. D'autres propositions sont examinées ci-dessous.

Fournir un avocat pour les jeunes qui ont des démêlés avec le système

Les jeunes ont parlé de la nécessité d'avoir un accompagnateur ou un avocat qui pourrait les soutenir tout au long du processus de justice, de leur entrée dans le système de justice pénale jusqu'à leur transition vers la libération.

[Traduction]

« Ils ne m'ont jamais rien expliqué. [...] Lorsque j'ai vu un juge, cela s'est fait si rapidement que je n'ai pas été en mesure d'obtenir des explications sur ce qui allait se passer. La peine a été imposée, mais je n'ai jamais eu de renseignements jusqu'à ce stade. [...] Le shérif m'a simplement dit qu'ils allaient me mettre dans une cellule de détention, mais il n'a pas expliqué pourquoi et ne m'a pas dit combien de temps j'allais être là. Je suis resté là toute une journée, à 16 h 30 on m'a dit que j'allais au tribunal, mais cela n'a pas eu lieu. Ils m'ont sorti à 17 h 30 ou 18 h pour retourner dans un établissement et le lendemain, j'ai comparu devant le tribunal par vidéo. [...] Il aurait été utile d'avoir quelqu'un qui pouvait mieux expliquer ce qui allait se passer. Ils m'ont dit que je verrais l'avocat de service, mais je ne l'ai pas vu, et personne n'a jamais expliqué pourquoi. »

Ceux qui avaient un avocat qui leur a expliqué les choses ou un autre adulte de soutien qui les a aidés dans le cadre du système judiciaire ont estimé que cela était avantageux et devrait être accessible à tous les jeunes.

[Traduction]

« Toutes les personnes, et certainement les jeunes, devraient avoir quelqu'un qui puisse leur dire ce qui se passe lorsqu'ils sont devant les tribunaux. Sans mon avocat, je n'aurais pas compris ce qui était dit [...] [le juge] aurait pu me faire n'importe quoi sans mon avocat ».

Toutefois, certains ont également émis une mise en garde, à savoir que la personne qui assume ce rôle devrait être indépendante du système de justice afin que le jeune puisse être ouvert et honnête avec elle. Le rôle pourrait également comprendre une certaine surveillance afin de s'assurer que l'avocat du jeune agissait dans son intérêt supérieur.

[Traduction]

« C'était la première fois que j'avais des démêlés avec le système, je ne savais donc pas ce qui se passait ni ce que je devais faire. Je proposerais qu'il y ait quelqu'un pour vous guider dans le cadre du système et vous dire comment trouver le bon type d'avocat et ce que vous pouvez demander et pour vous faire connaître vos droits. Comme un guide ou un défenseur. Pas un autre avocat, mais quelqu'un qui connaît le système et qui vous défend. »

Certains jeunes adultes estimaient qu'ils pourraient se défendre eux-mêmes s'ils avaient quelqu'un pour les aider à perfectionner les connaissances et les compétences nécessaires pour le faire.

[Traduction]

« Les jeunes adultes ne comprennent habituellement pas le système ni leurs droits, et ils ont besoin de plus soutien ou d'éducation pour se défendre eux-mêmes. »

Certains jeunes adultes estimaient qu'il serait utile de fournir des documents faciles à comprendre. Les documents pourraient expliquer ce qui s'est passé à toutes les étapes du système de justice et fournir les coordonnées des personnes-ressources potentiellement utiles.

[Traduction]

« Ils devraient vous remettre un dossier qui présente les étapes du processus judiciaire et explique comment tout se passe. »

Fournir une aide matérielle à ceux qui en ont besoin

Plusieurs jeunes ont indiqué avoir manqué leur date d'audience, des rendez-vous de probation ou d'autres rendez-vous liés à la justice parce qu'ils vivaient dans des collectivités rurales et n'avaient pas accès au transport ou étaient des sans-abri. Les jeunes sans-abri avaient de la difficulté à tenir compte de l'heure et de leurs engagements, tout en devant subvenir à leurs besoins fondamentaux. Ils ont notamment proposé la possibilité de fixer des rendez-vous à des moments où ils pourraient se déplacer, de fournir une aide financière ou du transport pour les aider à se rendre à leurs rendez-vous et de leur offrir d'autres moyens de faire un suivi.

[Traduction]

« C'était une longue route, et pas seulement ça, mais je n'ai pas de téléphone cellulaire non plus ni aucune façon de savoir le jour qu'il est. Je suis un sans-abri, je n'ai pas de [juron] calendrier. Je ne sais pas quelle heure il est ni quel jour on est. Je dois me présenter devant mon [agente de

probation] en personne et je ne peux pas toujours me rendre à son bureau. Il n'y a pas d'autobus et je n'ai pas de voiture et je ne peux pas toujours avoir quelqu'un pour m'aider et conduire six heures, m'attendre et conduire six heures de route pour le retour et je n'ai pas d'argent pour l'essence. Qui voudra vraiment aider à cet égard? »

Disposer d'un personnel qui a suivi une formation spéciale pour travailler avec les jeunes adultes

Les jeunes adultes ont proposé que les juges, les avocats, le personnel des services correctionnels, les agents de probation et d'autres employés clés du système de justice suivent une formation sur la façon de travailler avec les jeunes adultes. La formation devrait inclure des renseignements sur la façon dont les jeunes adultes peuvent être aidés dans l'atteinte de leurs objectifs de développement, ainsi que la façon de s'assurer que les jeunes comprennent les conditions de leur peine. Une telle formation pourrait aider ces professionnels à comprendre les besoins et les aspirations des jeunes adultes, ainsi que l'environnement social dans lequel ils vivent. Ils ont également proposé que des personnes qui travaillent avec les jeunes ou d'autres types de travailleurs de soutien semblables puissent être employés dans le système de justice pénale, car ils connaissent bien le travail avec les jeunes et comprennent leurs besoins sociaux et en matière de développement.

[Traduction]

« Les agents de probation sont souvent là simplement pour cocher des cases. Peut-être qu'une personne qui travaille avec les jeunes pourrait avoir un lien avec la probation pour apporter le soutien émotionnel dont les jeunes ont besoin? Ce serait bien d'avoir une personne qui travaille avec les jeunes qui connaît le système de justice pour aider les personnes à s'y retrouver. »

« Je pense qu'il pourrait y avoir une meilleure formation pour les agents de probation, ou peut-être simplement une formation à jour. [...] Par formation à jour, je veux dire, s'ils ont l'intention de signaler un manquement aux conditions de probation, expliquer ce que vise le manquement et les conséquences de ce manquement. J'avais un agent de probation qui ne m'a pas dit qu'il signalait un manquement, mais qui a simplement délivré un mandat. J'ai entendu frapper à ma porte avant et ma maison était encerclée par la police. Mais je ne savais même pas que j'avais manqué aux conditions de probation. »

Séparer les jeunes adultes des adultes plus âgés

On a demandé aux jeunes qui ont participé à ce projet comment, à leur avis, le système de justice pénale devrait traiter les jeunes adultes. Même si la grande majorité estimait qu'il faudrait prévoir des mesures d'adaptation pour ce groupe d'âge, les participants n'étaient pas unanimes quant à la façon dont cela pourrait se présenter. La majorité était en faveur d'un système distinct pour les jeunes de 18 à 25 ans, tandis qu'une minorité préconisait le maintien des jeunes adultes dans le système actuel pour adultes ou leur intégration dans le système pour les jeunes.

Élargir l'âge d'accès aux services de justice pour les jeunes

Des jeunes adultes qui avaient été condamnés à une peine pour adultes avant l'âge de 19 ans (l'âge

de la majorité en Colombie-Britannique) ont déclaré avoir été étonnés de constater que cela était possible pour l'infraction qu'ils avaient commise. D'autres estimaient qu'il existait des incohérences et de la confusion quant à savoir qui pouvait se voir infliger une peine pour adulte.

[Traduction]

« Ma première expérience a été lorsque j'étais jeune, mais j'ai été jugé par un tribunal pour adultes pour des choses qui n'étaient pas si graves. Je croyais que j'irais dans un établissement pour adolescents, mais ils m'ont envoyé en détention pour adultes et je jure que c'est la raison pour laquelle je suis ici maintenant. J'aurais pu avoir du counseling, peut-être des réunions d'AA ou quelque chose de ce genre et je jure que je n'aurais pas été ici [services correctionnels pour adultes]. »

Un jeune de 18 ans qui avait été informé qu'il pourrait être condamné à une peine pour adulte, mais qui a finalement été condamné dans le cadre du système pour les jeunes, a estimé qu'il était contradictoire qu'il ait pu être condamné à une peine pour adultes. Il a proposé que le système pour les jeunes soit prolongé au moins jusqu'au 20^e anniversaire de naissance d'une personne :

[Traduction]

« C'est déroutant parce que les personnes âgées de 18 ans sont considérées comme des adultes, mais il y a tellement de choses que les adultes peuvent faire que vous ne pouvez pas faire, mais vous êtes des adultes devant les tribunaux? Vous ne pouvez même pas obtenir une carte de crédit ou prendre un verre, mais vous pouvez être jugé par un tribunal pour adultes. C'est bizarre parce que j'ai 18 ans, donc si je devais comparaître devant le tribunal maintenant, je serais un adulte, mais je me sens plus comme un adolescent, mais je continue à apprendre la vie adulte comme à prendre soin de moi-même. Dix-huit et 19 ans sont un peu plus des jeunes que des adultes, il est donc plus logique de les regrouper avec d'autres adolescents ».

Certains jeunes ont estimé qu'il s'agissait d'une bonne idée d'augmenter l'âge d'admissibilité à la détention pour jeunes délinquants, surtout pour les délinquants qui en sont à leur première infraction, les délinquants non violents et ceux qui souffrent de problèmes de santé et de déficiences cognitives, tels que l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale (ETCAF). Selon eux, cela était plus approprié sur le plan du développement parce que, comparativement aux établissements correctionnels pour adultes, la détention pour jeunes délinquants était plus thérapeutique, il y avait plus de programmes destinés aux jeunes et on avait l'impression que le personnel continuait d'avoir confiance dans les jeunes et de les encourager à réussir.

[Traduction]

« Vous devriez augmenter à 25 ans l'âge en ce qui concerne la justice pour les jeunes. Je ne vois aucun inconvénient à le faire. Il y a plus à faire là-bas, et l'aspect de la détention de mineurs [...] le bâtiment a l'air différent. Il est plus confortable. Il est moins surpeuplé. C'est mieux pour les personnes. Cet endroit [centre correctionnel pour adultes] aurait vraiment besoin de quelques conseils. »

« Je pense que ce serait une bonne chose d'augmenter à 25 ans l'âge pour la détention de mineurs. Je ne pense pas que, parce que vous avez 19 ans, vous êtes un adulte et que vous devez savoir distinguer le bien du mal. »

Malgré les opinions exprimées ci-dessus, la majorité des participants à ce projet n'estimaient pas que l'augmentation à 25 ans en ce qui a trait à la détention pour les jeunes délinquants constituait une bonne idée. Ils se préoccupaient de l'influence négative que les personnes au début de la vingtaine pourraient avoir sur les plus jeunes. De plus, les jeunes qui étaient actuellement dans un établissement de détention pour les jeunes ne souhaitaient pas que l'âge d'admissibilité au centre soit augmenté à 25 ans, car ils craignaient de se trouver en présence de jeunes adultes qui avaient commis des crimes graves ou susceptibles de recruter des jeunes dans des gangs ou dans le trafic sexuel.

[Traduction]

« Je pense qu'il ne serait pas bon que des jeunes de 25 ans soient ici [dans un centre de détention pour les jeunes.] Je pense qu'ils seraient méchants avec les jeunes et qu'ils se livreraient à de la manipulation psychologique. Je pense simplement que ce n'est pas une bonne idée si nous voulons protéger les enfants plus jeunes. »

« Je pense que, même le fait d'avoir un tribunal destiné aux personnes de 12 à 25 ans serait difficile, cela pourrait être mauvais s'il y avait des jeunes à l'audience qui voient leurs pairs commettre des crimes plus graves, mais qui se voient infliger des peines clémentes ou des peines pour "jeunes". »

Un jeune de 18 ans qui purgeait une peine communautaire a également soulevé des préoccupations au sujet de l'élargissement de la fourchette d'âge du programme, en déclarant ceci :

[Traduction]

« Certains des travailleurs ici ont 21 ou 22 ans. Je ne pense pas qu'il serait bon que des personnes âgées de 25 ans soient ici et qu'elles soient aidées par des personnes plus jeunes qu'elles. Je ne pense pas non plus que je voudrais être avec des personnes de 25 ans. Cela pourrait être intimidant. »

S'adapter à la situation des jeunes adultes au sein des centres correctionnels pour adultes

Plusieurs participants estimaient que les personnes âgées de 18 à 25 ans devraient faire partie du système pour les adultes. Par exemple, un jeune adulte craignait de continuer à commettre des infractions jusqu'à l'âge de 25 ans s'il demeurait dans le système de justice pour les jeunes. Ils ne considéraient pas le risque d'être en détention dans un établissement pour les jeunes comme un moyen de dissuasion, mais ne voulaient pas risquer de passer au système correctionnel pour adultes.

Quelques-uns de ceux qui estimaient que les jeunes adultes devraient faire partie des services correctionnels pour adultes croyaient qu'ils devraient être logés dans des unités distinctes [Traduction] *« à l'écart des détenus plus âgés et plus durs »*. Ils estimaient que ces unités pourraient offrir aux jeunes adultes des possibilités d'avoir accès aux types de soutien thérapeutique et aux programmes d'aptitudes à la vie quotidienne qui étaient offerts dans le système de justice pour les jeunes, mais adaptés aux jeunes adultes.

[Traduction]

« On pourrait avoir une section [dans les établissements correctionnels pour adultes] pour les

jeunes jusqu'à 25 ans et, dans cette section de la prison, ils pourraient avoir plus de soutien social ou émotionnel, plus de choses pour la réadaptation. De cette façon, ils ne sont plus dans le système pour les jeunes, de sorte que la situation est un peu plus sérieuse, mais ils reçoivent toujours un soutien dans des domaines comme l'éducation et les aptitudes à la vie quotidienne. »

« Un système distinct pour les jeunes adultes peut être avantageux, mais ne semble pas pratique. Ce qu'il faut absolument, c'est davantage de mesures de soutien pour les jeunes adultes dans les centres correctionnels [pour adultes], surtout au niveau provincial. Ils ont besoin de compassion, de soutien et d'avoir accès à un soutien psychiatrique et à des compétences professionnelles. »

Même si la majorité des participants estimaient que les jeunes adultes ne devraient pas être hébergés avec des personnes plus âgées, un jeune adulte estimait qu'il y avait des avantages à permettre aux jeunes adultes de côtoyer des personnes plus âgées. Selon son expérience, les détenus plus âgés pourraient contribuer à calmer les plus jeunes et être de bons modèles.

Disposer d'un système distinct pour les jeunes adultes

Comme nous l'avons vu plus haut, une minorité de participants à ce projet estimaient que le système de justice pour les adolescents devrait être élargi pour inclure les jeunes adultes, ou que les jeunes adultes devraient continuer à être pris en charge par le système pour les adultes. Toutefois, la majorité estimait qu'il devrait y avoir un système distinct pour les jeunes adultes. Ce système serait adapté à leur stade de développement et tiendrait également compte de facteurs qui pourraient avoir une incidence sur leur cheminement de développement individuel (comme l'ETCAF ou les traumatismes). Ils estimaient qu'un système qui se spécialise dans le travail avec les jeunes adultes serait en mesure de reconnaître leur maturité croissante, mais aussi d'avoir une meilleure compréhension des types d'erreurs que les jeunes adultes pourraient commettre.

[Traduction]

« Ce serait une idée géniale d'avoir un système distinct pour les jeunes âgés de 18 à 25 ans. Les défis qu'ils doivent relever leur sont propres [...] ils sont différents des adolescents et des personnes dans la cinquantaine. En tant que jeune adulte, nos actions sont habituellement le produit de notre environnement et des personnes que nous admirons. Nos actions indiquent la façon dont nous avons été élevés. Lorsque vous êtes un jeune adulte, vous n'êtes pas vous-même dans la plupart des cas parce que vous changez de nombreuses façons, tout le temps. [...] Nous avons besoin d'un système pour les jeunes adultes qui comprend nos difficultés et qui peut avoir plus de souplesse pour changer avec le temps afin de comprendre les tendances des jeunes adultes [...] comme pour les téléphones et les médias sociaux, ce qui n'était pas normal il y a quelques années et est normal, nous avons donc besoin d'un système judiciaire qui peut être souple à l'égard de ces changements. »

Des jeunes ont notamment proposé de créer des tribunaux distincts pour les jeunes adultes, avec des juges et des avocats qui ont suivi une formation pour travailler avec ce groupe d'âge.

[Traduction]

« Les juges ont l'habitude de traiter avec des personnes plus âgées et, à l'heure actuelle, les

tribunaux nous considèrent comme des adultes, mais nous ne sommes pas des adultes. Oui, vous êtes un jeune, mais vous êtes encore un peu un enfant. Il serait préférable d'être plus clément dans le cadre de la détermination de la peine pour les adolescents de cette tranche d'âge [de 18 à 25 ans]. »

« Il s'agit d'une tranche d'âge qui est encore jeune et ils pourraient obtenir plus de soutien et d'aide si les choses étaient séparées. Vous pourriez avoir une meilleure chance d'être condamné à du travail communautaire avec probation. Je pense que, si les tribunaux et les juges étaient distincts, cela aurait un meilleur effet sur la détermination de la peine. »

Le fait d'avoir un système judiciaire distinct permettrait aux juges d'imposer des conditions qui tiennent davantage compte de la vie des jeunes adultes qui comparaissent devant eux. Grâce à un tribunal spécialisé, les professionnels concernés acquerraient une expertise concernant les options de détermination de la peine qui sont susceptibles d'être les plus efficaces.

[Traduction]

« [En ce qui concerne les jeunes adultes] Je crois qu'il devrait y avoir une surveillance plus souple, pas si stricte. Elle devrait permettre à la personne d'avoir au moins une chance de se perfectionner dans la collectivité. [...] Par exemple, s'il y a une condition selon laquelle ils ne sont pas autorisés à avoir un téléphone cellulaire, au moins leur donner la possibilité d'en avoir un d'une façon ou d'une autre, ou d'y avoir accès à certains moments. Il est tellement difficile de gagner sa vie sans avoir accès à un téléphone. »

La plupart des participants estimaient qu'un système de détention distinct pour les jeunes adultes serait avantageux. Plusieurs jeunes ont établi des parallèles avec le système d'éducation. Ils croyaient que la façon dont la formation scolaire est séparée par groupes d'âge pourrait être reproduite dans le système de justice pénale. La création d'un système fondé sur les groupes d'âge permettrait également de répondre aux préoccupations des jeunes quant aux répercussions négatives que pourraient avoir les délinquants plus âgés sur les jeunes.

[Traduction]

« Je pense que [la détention] devrait être séparée comme au secondaire, comme dans le cas de l'école intermédiaire, de l'école secondaire et du collège. Pour les plus jeunes, il serait préférable d'avoir des personnes qui ont une différence d'âge de trois à quatre ans. La détention des adolescents correspond à l'école intermédiaire et la détention des adultes correspond au collège, mais il n'y a rien entre les deux et vous en avez besoin. »

Une personne de 22 ans a fait remarquer que la plupart des personnes de son âge n'avaient pas encore vécu de manière autonome. Il a proposé l'idée qu'un système de détention distinct pour les personnes âgées de 18 à 25 ans pourrait mettre l'accent sur le soutien aux jeunes adultes afin qu'ils développent des aptitudes à la vie quotidienne. Un autre jeune adulte a fait part de ce qui suit :

[Traduction]

« J'ai vu une fois un documentaire dans lequel les détenus avaient de petites cabanes ou de petites maisons dont ils devaient s'occuper, ce qui leur permettait d'acquérir des aptitudes à la vie quotidienne et d'apprendre à vivre de manière autonome. Je pense que c'est une meilleure façon de traiter les détenus que de les enfermer, surtout pour les jeunes qui n'ont peut-être

jamais vécu de manière autonome. Je pense qu'ils [le système de justice] doivent s'occuper de la merde qui rend les personnes délinquantes, mais aussi leur apprendre à vivre réellement dans la société. »

Mettre l'accent sur les peines communautaires et les solutions de rechange à la détention pour les personnes âgées de 18 à 25 ans

Peu importe leur point de vue sur le type de système de détention qui pourrait être le plus approprié pour les jeunes adultes, la majorité des participants à ce projet ont estimé que les peines communautaires devraient être le choix idéal pour les personnes âgées de 18 à 25 ans. Ils estimaient que les jeunes adultes ne devraient être condamnés à une peine d'emprisonnement que s'ils sont considérés comme trop dangereux pour être dans la collectivité.

[Traduction]

« Pour les jeunes qui ne parlent peut-être pas aux personnes ou qui souffrent d'anxiété sociale, vous les mettez derrière les barreaux et ils ne s'épanouiront pas. Ils ont besoin d'un soutien et de liens. Ils n'ont pas seulement besoin d'être punis. Ils ont besoin d'un soutien pour comprendre la raison pour laquelle ils font certaines choses et pour comprendre comment changer cela. »

Des jeunes adultes qui risquaient d'être condamnés à une peine d'emprisonnement, mais qui avaient été condamnés à une peine communautaire ont parlé de son importance. Ils ont expliqué qu'il était essentiel de pouvoir s'attaquer à leur comportement délinquant et d'apprendre de nouvelles compétences, tout en poursuivant la scolarité et l'emploi, et en maintenant leur logement et leurs liens sociaux. Ils estimaient que le soutien qu'ils recevaient pendant qu'ils purgeaient leur peine communautaire les aidait dans leur transition vers l'âge adulte et que ce soutien devrait être offert à un plus grand nombre de jeunes adultes.

[Traduction]

« Purger [des peines communautaires] est beaucoup mieux parce que cela vous aide à apprendre beaucoup de choses sur la vie adulte et à prendre soin de vous-même. [...] J'apprends lentement à être un adulte comme gérer l'argent et obtenir un permis et tout cela, et ce sont des aptitudes à la vie quotidienne dont j'ai besoin et je pense qu'il est vraiment important d'apprendre ces choses, mais que vous n'apprendriez pas en prison. »

De même, ceux qui avaient purgé ou qui purgeaient une peine d'emprisonnement ont parlé de l'effet préjudiciable que cette expérience avait eu sur eux à un stade de développement clé de leur vie. Ils ont souvent dit qu'ils avaient l'impression que le temps passé en prison leur avait causé un retard par rapport à leurs pairs sur le plan du développement au moment de leur libération.

[Traduction]

« Ce qui a été le plus difficile, ça a été de rattraper mon retard lorsque j'ai été libéré. Je remercie Dieu de pouvoir commencer à rattraper mon retard, mais je dirais que cela a été difficile parce que, pendant les trois années où j'étais en prison, la plupart de mes pairs [en dehors de la prison] avaient des familles, ils avaient de grands projets, et ils étaient bien plus

avancés que moi. [...] Quoi qu'il en soit, votre vie est affectée et vous perdez ce temps pour aller de l'avant. »

« De 18 à 25 ans, vous devriez établir votre vie et non pas rester en prison. Ce sont les années au cours desquelles vous évoluez pour devenir qui vous êtes. J'ai deux enfants et je passe à côté de beaucoup de choses. Cette situation est une source de grand stress pour tous ceux avec qui vous interagissez. »

Radier le casier judiciaire d'une personne âgée de 18 à 25 ans

Les participants ont proposé que les jeunes adultes ayant commis des infractions non violentes puissent faire sceller ou détruire leur casier judiciaire. Le fait d'avoir un casier judiciaire était un obstacle important à l'emploi et empêchait les jeunes qui ont commis une erreur immature de progresser dans leur vie.

[Traduction]

« Une chose que je n'aime pas dans le système pour les adultes, c'est que votre casier judiciaire existe pour toujours. Pour une personne âgée de 18 à 25 ans, la chose la plus importante serait donc de lui donner une possibilité d'exonération. [...] J'ai un ami qui a un casier judiciaire pour quelque chose de mineur alors qu'il venait d'avoir 18 ans et chaque fois qu'il doit faire l'objet d'une vérification du casier judiciaire pour un nouvel emploi, c'est gênant de devoir le divulguer à chaque fois. Cela peut vraiment nuire à ses possibilités d'emploi. Je ne pense pas que c'est correct. [...] Si vous purgez entièrement votre peine, puis que votre casier judiciaire est rayé, cela est presque plus important que la détention et la probation ou les tribunaux distincts, entre autres. »

Accroître le soutien après la libération pour les jeunes adultes qui ont purgé une peine d'emprisonnement

Les jeunes ont fait part d'histoires selon lesquelles ils avaient été libérés de la détention pour se retrouver sans abri, sans emploi et avec très peu ou pas d'argent ou de fournitures essentielles. Pour ces jeunes, cela a créé un cycle dans lequel ils commettent des crimes pour répondre à leurs besoins essentiels, retournent en prison et revivent tout le cycle lorsqu'ils sont libérés. Certains estimaient qu'ils continueraient probablement à avoir des démêlés avec le système de justice pendant toute leur vie adulte jusqu'à ce que ce problème soit réglé. Ils ont proposé qu'il soit obligatoire de s'assurer que tous les jeunes adultes bénéficient d'un soutien pour réussir leur transition de la détention à la libération. Par exemple, en s'assurant qu'ils ont une adresse sûre où se rendre, en leur assurant un emploi et en les aidant à avoir accès aux services dont ils ont besoin dans la collectivité. Des personnes qui ont vécu une mise en liberté ont fait part d'exemples de sentiment de solitude, d'isolement et de manque de préparation à la vie dans la collectivité. Elles auraient souhaité obtenir plus de soutien pour avoir accès à un logement stable et à tous les services de santé mentale et de toxicomanie nécessaires, et pour s'y retrouver dans la vie communautaire.

[Traduction]

« Lorsque vous êtes libérés, vous n'avez pas de [juron] vêtements ou d'argent pour louer un appartement. Chaque fois que je suis libéré, je prends mon chèque d'aide sociale et je dois tout racheter à nouveau. Des vêtements, une brosse à dents, des chaussettes, tout ça. Vous n'avez que les vêtements que vous portiez au début de votre détention. Toutefois, vous n'avez pas d'argent, alors vous faites ce que vous avez à faire. Vous essayez d'imaginer que vous achetez tout ce dont vous avez besoin pour vivre sans rien. Je dois commettre un crime juste pour vivre. Pour ma part, j'essaie d'établir un budget précis, mais c'est comme ça. Vous êtes en quelque sorte [juron] lorsque vous êtes libéré – quel genre de justice est-ce? »

« À l'extérieur d'ici, je n'ai pas rencontré beaucoup de personnes qui ne sont pas seulement des toxicomanes. J'ai besoin d'aide pour apprendre à interagir avec des groupes de personnes, juste des personnes normales. [...] J'ai besoin d'aide pour des choses comme un laissez-passer d'autobus. J'ai besoin d'aide pour me déplacer. J'ai également besoin d'un laissez-passer pour me rendre à des endroits d'activités de conditionnement physique [...] pour m'entraîner. J'ai besoin d'aide pour obtenir un laissez-passer pour une salle d'entraînement. J'ai simplement besoin de quelque chose pour me tenir occupé et me concentrer sur mon cheminement. J'adore également lire, peut-être un laissez-passer à une bibliothèque. J'ai besoin de quelqu'un pour m'aider avec ce genre de choses pour m'empêcher de revenir ici. »

Résumé

Les jeunes ont indiqué un certain nombre de modifications législatives qu'ils estimaient nécessaires pour mieux soutenir les personnes âgées de 18 à 25 ans au sein du système de justice pénale. Il s'agit notamment de s'assurer qu'ils peuvent comprendre les exigences législatives et s'y conformer, de les séparer des détenus plus âgés en détention, de réduire les délais de traitement, de fournir un avocat pour aider les jeunes adultes dans le cadre du système et les aider à réintégrer la collectivité et d'appliquer les mêmes normes pour sceller ou détruire le casier judiciaire d'un jeune adulte découlant d'une peine dans un centre de détention pour adultes que celles appliquées aux jeunes.

Déterminer les besoins de divers jeunes adultes et y répondre

Déterminer les besoins

L'un des objectifs de l'étude actuelle consistait à comprendre les besoins et les défis particuliers des jeunes qui s'identifiaient comme des femmes, des Autochtones, des personnes racisées ou une autre minorité (par exemple, en raison de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur état de santé ou de leur déficience). Les points de vue de ces jeunes sont présentés tout au long du rapport, et leurs commentaires sur leurs expériences particulières au sein du système de justice et leurs propositions de changement sont détaillés ci-dessous.

Aucun jeune ayant participé à l'étude ne s'est identifié comme ayant une identité de genre autre que masculine ou féminine. Comme il est indiqué dans la section sur les contraintes du présent rapport, aucune personne interrogée s'identifiant comme une minorité sexuelle n'a parlé de besoins, de défis ou de soutiens liés particulièrement à son orientation sexuelle.

Jeunes femmes

Les jeunes femmes ont indiqué craindre d'être victimisées par des hommes dans tous les secteurs du système de justice, y compris lorsqu'elles interagissent avec la police, devant les tribunaux et en détention. Elles ont affirmé qu'une grande partie de leur crainte découlait d'expériences antérieures de violence et de mauvais traitements de la part d'hommes. Par exemple, une jeune femme autochtone a affirmé ce qui suit :

[Traduction]

« Ils ne pensent pas que les femmes ont peur des hommes lorsqu'elles sont devant les tribunaux ou en prison et qu'elles souffrent d'un trouble de stress post-traumatique après avoir été violées. C'est pourquoi j'étais si terrifié et pourquoi je ne parlerais pas devant les tribunaux, et si vous êtes aussi un Autochtone, vous n'avez littéralement aucune chance. »

Quelques jeunes femmes ont déclaré que le système de détention semblait avoir été conçu par et pour les hommes, et elles ont estimé qu'elles ne bénéficiaient pas d'un accès égal aux services et au soutien en conséquence. Une jeune femme interrogée dans un établissement correctionnel pour adultes estimait que les femmes de cet établissement n'avaient pas autant de possibilités, de soutien ou de respect que les détenus de sexe masculin. Elle estimait également que les programmes étaient conçus pour les détenus de sexe masculin et que la priorité pour accéder aux programmes et aux mesures de soutien qui étaient disponibles était accordée à ces derniers. Par conséquent, les femmes se retrouvaient souvent avec peu ou pas de programmes ou de soutien.

[Traduction]

« Il n'y a que 20 femmes ici [au centre correctionnel pour adultes]. Nous sommes très limitées à ce que nous pouvons faire parce que c'est une prison pour hommes et nous sommes simplement un peu [...] je ne sais pas [...] nous n'avons simplement pas l'impression qu'ils veulent que nous soyons ici. Comme s'ils se fichent de nous. J'ai simplement constaté que

nous n'avons pas autant de liberté que les hommes ici, parce qu'il y a plus de personnel pour sortir les hommes pour faire des activités et des choses. Parce que nous sommes moins nombreuses, nous nous retrouvons coincées dans nos cellules et ne pouvons pas en faire autant. [...] Notre cour est très petite par rapport à celle des hommes. Les hommes ont droit à un grand jardin où ils peuvent cultiver des fraises, des pois, des zucchini et des citrouilles, alors que nous n'avons droit qu'à des fraises et à de mauvaises herbes. Comme quoi [...] nous allons tous jardiner ce fraisier unique? »

Quelques jeunes femmes ont fait remarquer qu'elles voulaient avoir plus de possibilités de prendre soin de leur apparence et de s'habiller. Ces jeunes femmes estimaient que de telles expériences aidaient leur santé mentale et leur estime de soi.

[Traduction]

« Nous ne pouvons pas nous maquiller, nous raser les jambes ou épiler nos sourcils [...] nous voulons nous sentir bien dans notre peau, même si nous n'allons nulle part. Peut-être que c'est quelque chose que l'on peut mériter, comme si on devait faire preuve d'un bon comportement. »

Jeunes adultes handicapés

Les jeunes adultes handicapés ont parlé des défis supplémentaires qu'ils ont dû relever dans le système de justice. Ils estimaient particulièrement qu'aucune mesure d'adaptation n'avait été prise pour leur permettre de mieux comprendre les procédures judiciaires et d'y participer. Par exemple, une jeune femme ayant une déficience visuelle a fait remarquer que ses lunettes avaient été brisées lors de son arrestation. Elle n'a pas pu se procurer des lunettes de remplacement et cela a entravé sa capacité à lire et à comprendre les documents qu'on lui demandait de signer lorsqu'elle a comparu devant le tribunal. De même, une jeune femme atteinte d'une déficience auditive estimait que des mesures d'adaptation n'avaient pas été prises dans le système judiciaire pour lui permettre de suivre les discussions :

[Traduction]

« Ils se fichent de vous. Je suis sourde d'une oreille et j'ai perdu l'ouïe de l'autre, mais ils s'en fichent. Ils ne prennent aucune mesure d'adaptation. »

Jeunes adultes autochtones

Les jeunes adultes autochtones ont souligné que le système de justice pénale a été mis sur pied par des colons blancs et qu'il est actuellement géré principalement par de tels colons. Par conséquent, ils se sont sentis impuissants et ont eu l'impression d'être traités injustement. Dans certains cas, ils avaient aussi l'impression d'avoir été condamnés à une peine plus sévère que celle qui aurait été imposée à un délinquant blanc. Par exemple, une jeune femme autochtone a affirmé ce qui suit :

[Traduction]

« Que puis-je faire pour changer quoi que ce soit? Ce sont tous des hommes blancs et rien ne change, mais un changement est nécessaire. Je suis une femme et à moitié autochtone aussi, alors ils vous regardent comme de la racaille. Le système est haineux envers les Autochtones et il

doit être corrigé. »

Malgré le racisme qu'ils ont subi au sein d'autres parties du système de justice, tel que cela été mentionné plus haut, la plupart des jeunes adultes autochtones qui avaient fait partie du système de détention pour jeunes délinquants ou du système de détention pour adultes appréciaient les efforts déployés par les centres pour répondre à leurs besoins culturels et respecter leur culture. Parmi les exemples de façons dont les jeunes se sentaient soutenus pour participer à leur culture, mentionnons l'accès aux Aînés, les cercles de discussion, une hutte de sudation, le grènetis et la fabrication de tambours.

Pour quelques personnes interrogées, le temps qu'elles ont passé en détention a été leur première possibilité d'apprendre à connaître leur culture autochtone et d'y participer, et cette expérience a été positive et thérapeutique.

[Traduction]

« Ça a été génial [en détention], ils m'ont aidé à faire tomber les murs de ma situation en matière de sensibilisation culturelle. »

Les jeunes adultes autochtones qui ont eu accès à un personnel autochtone au sein du système de justice en étaient très reconnaissants. Ils estimaient être en mesure d'établir des relations positives avec ces membres du personnel, ce qu'ils trouvaient utile pour les aider à composer avec leur comportement délinquant et augmenter leur souhait « d'éviter les ennuis ». Toutefois, les personnes qui ont de l'expérience en matière de détention ont fait remarquer qu'il n'y avait pas autant d'accès aux Aînés ou au personnel autochtone qu'elles le souhaiteraient, que les programmes destinés aux Autochtones n'étaient souvent pas propres à leur propre bande ou Nation et que leur accès aux aliments traditionnels était limité.

[Traduction]

« Ils [le centre de détention] ont une liaison culturelle autochtone, mais ils n'ont pas d'Aîné ici. Du moins, ils n'en ont pas là où je suis, ce qu'ils devraient faire parce qu'il y a beaucoup d'Autochtones ici. »

Jeunes adultes racisés

Les jeunes qui ont participé à cette étude ont décrit leur identité raciale de diverses façons, y compris les Noirs, les Bruns, les Africains, les Indiens, les Asiatiques, les Persans et les Chinois. Les jeunes adultes racisés ont fait état de racisme à chaque moment où ils avaient des démêlés avec le système de justice. Cela comprenait le fait d'être ciblés par la police en raison de la couleur de leur peau, ainsi que d'avoir vécu des expériences négatives au sein du système judiciaire, lorsqu'ils purgeaient une peine communautaire ou étaient assujettis à une probation et en détention. En voici quelques exemples :

[Traduction]

« Les Noirs ne sont pas tous des criminels, certains sont présidents, d'autres sont même policiers. Les policiers me traitent comme si j'étais toujours coupable, même si je suis déclaré non coupable. [...] L'avocat qu'on m'a fourni n'a pas fait son travail ni ne m'a représenté à fond. Peut-être en raison de la couleur de ma peau, mais il a agi comme si j'étais coupable du crime. [...] Pendant que j'étais en détention, j'ai eu l'impression de ne pas être traité comme les autres

détenus [...] ce traitement semblait être comme de la discrimination en raison de la couleur de ma peau. Par exemple, la durée de la période que j'ai pu passer avec ma famille était plus courte et moins longue que toutes les autres personnes. [...] La discrimination fait en sorte que nous nous sentons haïs et que nous avons l'impression qu'il n'y a aucun moyen de nous améliorer. Je veux que le système de justice soit juste pour tout le monde. Je n'ai pas l'impression que c'est de la justice. »

Une femme qui s'est identifiée comme réfugiée musulmane noire au Canada a fait remarquer ce qui suit :

[Traduction]

« [Lorsque j'étais devant le tribunal], il n'y avait pas une seule personne de race noire ni un seul immigrant. Pas un seul membre du jury. Pas un musulman. Il n'y avait aucun immigrant pour comprendre l'expérience culturelle ou l'expérience de venir au Canada [...] et lorsqu'ils vous demandent pourquoi vous fuyez la police ou avez peur de lui parler, ils ne comprennent pas parce qu'ils sont nés ici et qu'ils pensent simplement "pourquoi n'avez-vous pas simplement parlé à la police?" »

Elle a ensuite décrit son expérience lorsqu'elle était assujettie à une probation :

[Traduction]

« J'avais un travailleur raciste, mais que pouvez-vous faire? Un travailleur social ou un agent de probation, ou une autre personne, est affecté à votre dossier et vous n'avez qu'à travailler avec eux jusqu'à leur départ. Il n'y a personne à qui se plaindre qui va écouter et qui peut faire quoi que ce soit. »

Certains jeunes adultes racisés qui ont fait partie du système de détention estiment que leurs besoins culturels n'ont pas été pris en compte, notamment la possibilité de s'habiller d'une manière qui reflète leur culture et de manger des aliments de leur culture :

[Traduction]

« Mes besoins en santé ont été satisfaits [dans l'établissement correctionnel], ainsi que mes besoins religieux. Cependant, en ce qui concerne les besoins culturels, c'était un non. Il faut faire en sorte que les personnes n'oublient pas qui elles sont et qu'elles apprécient leur culture et celle d'autrui. »

Un jeune adulte a fait remarquer qu'il avait eu accès à un éventail de programmes et de mesures de soutien pendant qu'il était dans un établissement correctionnel pour adultes. Il avait l'impression qu'aucune des personnes-ressources avec lesquelles il a communiqué ne comprenait sa culture ou avait tenu compte de son expérience en tant que Canadien noir. Il a eu l'impression que toute mesure de soutien culturel offerte était symbolique et qu'aucun effort n'avait été déployé pour remédier au racisme dont il a été victime dans l'établissement.

Expérience des personnes prises en charge par le gouvernement

Les jeunes adultes qui avaient été pris en charge ont parlé du lien entre la perte du soutien du système de prise en charge après leur 19^e anniversaire et la probabilité accrue d'avoir des démêlés avec le système de justice pénale.

[Traduction]

« Je pense que tous ceux qui ont été pris en charge dans le cadre du système ont eu une forme ou une autre de démêlés avec les tribunaux et le système de justice. J'ai eu l'impression d'avoir 19 ans et c'est tout. J'étais seul à essayer de comprendre tous ces éléments et la façon dont tous ces éléments fonctionnaient. »

Les jeunes qui ont été pris en charge ont aussi parlé de la surreprésentation de leurs pairs qui ont été pris en charge et qui sont en détention. Un jeune adulte a fait remarquer qu'au moins la moitié des 30 jeunes qui avaient été placés en famille d'accueil étaient maintenant dans des établissements correctionnels pour adultes. Un autre estimait qu'un jeune qui était pris en charge était plus susceptible de se voir imposer une peine d'emprisonnement par rapport aux jeunes qui n'avaient pas été pris en charge. Dans son propre cas, il estimait avoir été injustement condamné à une peine d'emprisonnement en tant que jeune et s'être ainsi enraciné dans le système de justice en conséquence.

[Traduction]

« Essentiellement, la raison pour laquelle je fais cela [interagir avec le système de justice pour adultes] est parce que j'ai été transféré devant les tribunaux lorsque j'étais plus jeune. J'étais en foyer de groupe et j'en sortais, à maintes reprises, parce que je ne voulais pas aller en famille d'accueil et être adopté, et je ne restais pas au foyer de groupe. Je ne commettais même pas de crimes, je n'allais tout simplement pas au foyer de groupe, alors ils m'ont mis en prison. [...] Et, en raison de tout ça, je suis traité différemment maintenant, comme dans le système. »

Répondre aux besoins en matière de diversité

Les jeunes avaient un éventail de propositions quant à la façon dont les jeunes de diverses cultures et ayant divers besoins pourraient être mieux servis dans le système de justice. Celles-ci comprenaient les suivantes :

Avoir des services spécialisés

Tous les services doivent tenir compte des différents besoins et expériences des divers jeunes et y répondre. Il devrait y avoir des services distincts propres à différents genres et milieux culturels, au besoin.

[Traduction]

« Ils devraient offrir des services aux femmes et aux femmes autochtones. Par exemple, vous devriez avoir des policières, des avocates, des femmes juges, et pas seulement ces hommes blancs. »

Les jeunes adultes pour qui l'anglais n'était pas leur langue maternelle ont proposé d'avoir des interprètes disponibles au sein du système de justice. Ils ont souligné le fait que, même si ces jeunes

semblent maîtriser l'anglais, ils ne connaissent souvent pas les mots associés au système de justice pénale. Il peut donc être difficile pour eux de comprendre ce qui se passe aux différentes étapes du processus judiciaire. Par exemple, un jeune adulte immigrant a proposé ce qui suit :

[Traduction]

« Toutes les personnes, et certainement les jeunes, devraient avoir quelqu'un pour leur dire ce qui se passe lorsqu'ils sont devant les tribunaux. Sans mon avocat, je n'aurais pas compris ce qui était dit, car il y avait beaucoup de mots que je ne connaissais pas. »

Appliquer une approche adaptée à la culture en matière de détermination de la peine

Certains jeunes autochtones estimaient qu'une approche communautaire réparatrice pour composer avec le comportement criminel serait plus appropriée que le système actuel pour les jeunes adultes autochtones.

[Traduction]

« Certaines collectivités font participer tout le monde, comme l'ensemble de la collectivité, et elles parviennent à la comprendre ensemble. Elles tiennent compte de tout et écoutent tout le monde. Nous devrions offrir cela davantage. »

Accroître la diversité au sein du système de justice

Les jeunes voulaient voir davantage de professionnels au sein du système auxquels ils pouvaient s'identifier. Cela comprenait de jeunes femmes qui voulaient avoir la possibilité d'avoir une avocate nommée par le tribunal, ainsi que de jeunes autochtones et d'autres jeunes racisés qui voulaient avoir accès à des membres du personnel provenant de leur milieu d'origine.

[Traduction]

« Je pense que, si vous pouviez avoir plus de policiers noirs et de juges noirs, vous pourriez mieux établir un lien avec eux et ils pourraient faciliter toute la lutte raciale. »

Accroître la surveillance communautaire et la responsabilisation

Les jeunes autochtones et les autres jeunes racisés souhaitaient vivement qu'il y ait davantage de surveillance communautaire et de responsabilisation pour atténuer les risques de victimisation des jeunes en raison de la couleur de leur peau ou de leurs origines culturelles. Ils estimaient que cela permettrait de réduire la probabilité qu'ils soient ciblés et qu'ils aient des démêlés avec le système de justice.

[Traduction]

« Les personnes n'aimeront pas cette idée, mais je pense que vous devriez avoir des caméras partout, comme ils le font en Angleterre et à d'autres endroits. Ainsi, si je fais quelque chose que je ne devrais pas faire, ce sera là, très bien, cela empêchera les policiers de s'en prendre aux

jeunes. À l'heure actuelle, c'est votre parole contre la leur et qui croient-ils? Mais avoir des caméras et ça finit là. [...] Je sais que les personnes seront paniquées, mais s'il arrive quelque chose, ce sera filmé! »

Fournir un soutien financier et un logement stable aux jeunes qui cessent d'être pris en charge par le gouvernement

Les jeunes qui ont été pris en charge par le gouvernement estiment qu'un soutien accru devrait leur être offert lorsque leur prise en charge prend fin en vue de s'assurer qu'ils ont un logement stable et suffisamment d'argent pour subvenir à leurs besoins essentiels.

[Traduction]

« Réglez la question du logement et cela aidera beaucoup. C'est tellement difficile lorsque la prise en charge prend fin, puis le loyer est de 1 500 \$ à 1 800 \$ par mois, puis vous allez devenir un sans-abri ou devoir faire des choses pour survivre. [...] Il est impossible de vivre à l'aide de l'argent que vous recevez, mais lorsque les personnes obtiennent des renseignements à votre égard, vous n'obtiendrez pas un emploi et vous n'avez pas les qualifications nécessaires parce que vous n'avez pas non plus les moyens de payer vos études. »

S'assurer que les jeunes connaissent les services et les mesures de soutien qui sont à leur disposition

Des jeunes de différents milieux d'origine ont indiqué qu'ils ne savaient pas quels services et mesures de soutien étaient à leur disposition avant d'avoir des démêlés avec le système de justice pénale. Ils avaient l'impression qu'ils auraient pu faire des choix différents s'ils avaient su qu'il y avait des endroits où ils pouvaient aller, des mesures de soutien auxquelles ils pouvaient avoir accès ou des cours qu'ils pouvaient suivre.

[Traduction]

« En tant qu'immigrant, je n'étais pas au courant des choses comme les banques alimentaires. Je le suis maintenant, mais si quelqu'un m'en avait informé plus tôt, je n'aurais pas eu à faire des choses pour obtenir de la nourriture. Je ne savais pas où aller, je n'avais pas de téléphone. Je n'avais rien de ce dont vous avez besoin. »

Offrir aux jeunes adultes des possibilités de participer à leur culture

Les participants ont souligné l'importance de respecter les jeunes adultes et de leur permettre de pratiquer leur culture, y compris la possibilité de manger des aliments traditionnels, de jouer de la musique traditionnelle et de jouer des instruments de leur culture. Ils estimaient que le lien avec la culture pouvait apporter la guérison, l'appartenance et un sentiment d'identité.

[Traduction]

« Certainement, je n'avais pas le droit de m'habiller culturellement ou de manger culturellement ou juste d'avoir mon mode de vie autochtone [...] cela était loin d'être offert [en détention]. Je

pense qu'il est vraiment important de faire ressortir cet aspect, d'aider les personnes à avoir un sentiment d'appartenance à leur culture et d'en faire partie [...] Peut-être un jour par mois [centres de détention] nous pourrions avoir le droit de manger de la nourriture de notre culture. »

« Je ne voulais pas un [juron] programme. Je n'ai pas besoin de participer à un atelier de fabrication de capteur de rêves. J'ai besoin de manger de la nourriture que je reconnais. La nourriture EST la culture et non les [juron] programmes. »

Les jeunes adultes autochtones qui purgent des peines communautaires et des peines d'emprisonnement ont laissé entendre qu'il serait utile d'avoir plus de possibilités d'établir des liens avec un Aîné.

[Traduction]

« J'aimerais qu'il y ait un Aîné ou quelqu'un dans le programme [peines communautaires] pour m'aider à apprendre les traditions. Apprendre la langue serait vraiment bien, car des choses sont partagées par des histoires, ce qui m'aiderait vraiment à établir des liens avec ma culture. »

Résumé

Les jeunes estimaient qu'une surveillance communautaire et une responsabilisation accrues permettraient de réduire le nombre de personnes âgées de 18 à 25 ans de divers milieux d'origine qui ont eu des démêlés avec le système de justice pénale, tout comme des mesures de soutien et des services accrues pour les jeunes qui cessent d'être pris en charge par le gouvernement. Les jeunes adultes qui ont effectivement eu des démêlés avec le système de justice pénale pourraient être mieux servis par l'instauration de services spécialisés et adaptés à la culture destinés aux jeunes adultes ayant divers besoins et milieux d'origine. Ils ont également proposé d'offrir aux jeunes adultes des possibilités authentiques de participer à leur culture pendant qu'ils purgent une peine d'emprisonnement.

Résultats de l'étude dans le contexte du développement du cerveau

Les points de vue et l'expérience des jeunes adultes qui ont participé à ce projet semblaient correspondre aux connaissances actuelles sur le développement du cerveau. Par exemple, ils considéraient le début de l'âge adulte comme un stade de vie distinct qui se situait entre l'adolescence et un adulte pleinement mature. Cela est conforme aux développements récents en neurosciences qui ont démontré que, pendant les âges d'environ de 18 à 25 ans, le cortex préfrontal du cerveau continue de se développer et, à mesure qu'il se développe, il y a une capacité accrue de raisonnement, de prise de décisions, de jugement et de contrôle des impulsions (Lindell et Goodpoint, 2022; van Koppen, 2018).

Le développement du cortex préfrontal signifie que d'autres zones du cerveau, qui sont pleinement développées beaucoup plus tôt, peuvent l'emporter sur la pensée rationnelle chez les jeunes adultes. Par exemple, le système limbique, qui est responsable des réactions émotionnelles et comportementales, est généralement entièrement développé à l'âge de 12 ans. Par conséquent, même si le contrôle des impulsions est encore en développement, les jeunes adultes peuvent être susceptibles de prendre des décisions impétueuses et à courte vue (Arain et coll., 2013; Galvan et coll., 2007; Johnson et coll., 2009; Pimentel, 2013; Steinberg, 2015).

[Traduction]

« [Le début de l'âge adulte] est la première fois que vous vivez la liberté et c'est un âge plein d'expérimentation et vous êtes plein de curiosité. Vous essayez tout pour la première fois et vous ne savez pas toujours comment faire les bons choix. Il s'agit d'un âge où nous ne devrions pas avoir à subir les mêmes peines qu'une personne de 40 ou 50 ans qui a commis ces erreurs à maintes reprises et qui sait quelles en sont les répercussions. Tout comme les enfants qui commettent des erreurs, on corrige la situation non pas en les battant, mais en leur parlant et en les aidant à comprendre pourquoi ils ont mal agi. Les jeunes adultes continuent d'apprendre et de commettre des erreurs, alors pourquoi devrait-il en être différent? »

Les systèmes cérébraux qui développent la « cognition froide » (c'est-à-dire la pensée qui se déroule dans des conditions idéales) atteignent les niveaux de maturité des adultes avant ceux qui régissent la « cognition chaude » (c'est-à-dire la pensée qui se déroule dans des conditions d'excitation émotionnelle ou sociale; Steinberg, 2015). Par exemple, même si les jeunes adultes peuvent fonctionner de la même façon que les personnes plus âgées dans des situations calmes, dans des circonstances de cognition chaude, le cerveau d'un jeune de 18 à 21 ans fonctionne comme celui d'un jeune de 16 ou 17 ans (Lindell et Goodpoint, 2022).

Plusieurs participants l'ont reconnu eux-mêmes et ont exprimé la nécessité d'un soutien accru pour les aider à prendre de meilleures décisions lorsqu'ils sont dans un état d'excitation émotionnelle ou sociale. Bon nombre ont aussi parlé de la valeur des programmes, comme les programmes de gestion de la colère actuellement offerts dans le système de justice.

[Traduction]

« Je constate un besoin de soutien pour faciliter la prise de décisions. Il s'agit des renseignements qui vous restent en mémoire. Le fait de connaître les conséquences négatives du

non-respect de votre probation ou de votre peine [communautaire] vous aide à réfléchir à ce que vous devez faire dans une situation où vous êtes à la croisée des chemins et où vous devez décider si vous allez respecter ou non votre probation ou autre. Il peut certainement s'agir du facteur déterminant. »

« Le cours Respectful Relationships m'a aidé, car il enseigne la gestion de la colère, ce qui est quelque chose que j'ai vraiment besoin d'apprendre. »

Étant donné que le cerveau d'un jeune adulte n'est pas complètement développé, il peut encore être fortement influencé par des expériences et des facteurs environnementaux (Steinberg, 2014; Steinberg, 2015). Cela permet de s'assurer qu'avec une exposition à des expériences positives et à des mesures de soutien, les jeunes adultes peuvent surmonter et guérir des traumatismes et ils peuvent développer de nouvelles compétences et de nouveaux comportements (National Academies of Sciences, Engineering, and Medicine, 2019). Inversement, pour de nombreux jeunes, l'incarcération peut être traumatisante, surtout s'ils sont victimes de mauvais traitements de la part du personnel ou d'autres détenus, ou s'ils sont isolés de leur famille (Woolf et Shi, 2009). Ces expériences traumatiques peuvent perturber le développement d'un jeune et exacerber ou déclencher des problèmes de santé mentale qui peuvent persister jusqu'à l'âge adulte (Fuhrmann et coll., 2015).

[Traduction]

« J'ai besoin d'aide pour faire gérer mon traumatisme. Je travaille sur ma colère, mais c'est la raison pour laquelle je suis [en détention]. J'étais le seul enfant que ma mère a donné [en adoption] et je m'en suis pris à mes frères et sœurs pendant des années. J'essaie de travailler sur moi. J'essaie d'être plus doux, moins en colère, mais c'est lourd et j'ai besoin de soutien pour le gérer ».

« J'ai été battu par les hommes plus âgés [en établissement correctionnel pour adultes]. Lorsque j'ai été libéré, parce que j'étais jeune et que je ne savais pas comment gérer tout ce que j'avais vécu [pendant ma détention]. Toute la violence, les mauvais traitements – tout ça m'a donné un TSPT et [...] j'ai bu beaucoup pour ne pas y penser ».

Modèles positifs

Il a été démontré que l'exposition à des relations positives entre adultes et mentors naturels réduit l'activité criminelle (Kelley et Lee, 2018). Cependant, de nombreux jeunes adultes qui ont participé à cette étude n'avaient pas de tels modèles dans leur vie, et ceux qui étaient en détention se tournaient souvent vers des détenus plus âgés pour obtenir des conseils lorsqu'ils n'avaient pas d'autres modèles.

[Traduction]

« Comme nous avons besoin d'un mentor [...] d'un bon modèle [...] pour que les jeunes ne se sentent pas toujours comme s'ils devaient consulter les personnes plus âgées pour obtenir de l'aide. »

L'influence des relations avec les pairs augmente au cours de l'adolescence et ces relations conservent leur importance au cours du début de l'âge adulte (MacLean et coll., 2013). Par conséquent, les jeunes

adultes peuvent imiter leurs pairs, même s'ils sont de parfaits étrangers, et ont des comportements à risque élevé en raison d'un désir d'attention positive et pour ressentir un sentiment d'appartenance (Riedijk et coll., 2017).

[Traduction]

« En tant que jeune adulte en détention, j'ai constaté que les jeunes hommes sont aussi faciles à influencer et risquent de commettre des crimes pires en raison des personnes avec lesquelles ils interagissent. »

Ennui et isolement

Le début de l'âge adulte est une période de développement caractérisée par des niveaux élevés d'exploration. L'exposition à de nouvelles expériences et à de nouvelles façons de penser contribue au développement de l'identité, mais cela peut être interrompu par l'isolement et le manque de stimuli sociaux (Lindell et Goodpoint, 2022). L'une des principales critiques formulées par les jeunes adultes au sujet de leur temps passé en détention pour adulte était le manque d'occasions de participer à des programmes d'éducation, d'emploi et d'acquisition d'aptitudes à la vie quotidienne, surtout pendant la pandémie de COVID-19. Ils ont également souligné les répercussions négatives sur leur santé mentale du fait de passer de longues périodes en confinement dans leur cellule et en isolement.

[Traduction]

« Lorsque je suis arrivé ici, il y avait les études, les programmes autochtones, l'église, l'aumônier [...] il y avait le Narcan [formation à l'administration de la naloxone], des programmes artistiques, NA, AA [...] des programmes extérieurs [programmes en plein air et dans la communauté]. Il n'y a pas grand-chose de cela ici maintenant et tout le monde se sent tendu et sur les nerfs parce qu'il n'y a rien à faire ».

Une absence d'interaction significative avec les autres et avec le monde naturel, ainsi qu'un manque d'activité physique et de stimulation visuelle, comme cela se produit lorsque les jeunes sont enfermés dans une cellule pendant une période prolongée, peuvent suffire à changer le cerveau de façon permanente (Lobel et Akil, 2018). Par exemple, l'hippocampe, qui est la partie du cerveau chargée de la détermination du niveau de réactivité émotionnelle et d'anxiété, de l'encodage des événements stressants et du contrôle de la réponse du corps aux facteurs de stress, perd de sa neuroplasticité pendant l'isolement. Par conséquent, une personne perd le contrôle émotionnel, la régulation du stress et d'autres processus cognitifs, ce qui, dans certains cas, peut avoir des répercussions durables sur l'humeur, y compris une dépression grave (Lobel et Akil, 2018).

[Traduction]

« Les détenus masculins peuvent faire de l'exercice et jardiner, mais nous [les femmes] n'avons que la moitié d'un terrain de basket-ball. C'est juste inhumain. »

« J'ai l'impression que vous devez vous concentrer sur la détention séparée. [...] Il devrait y avoir des personnes de l'extérieur [détention] qui viennent pour vous voir et juste vous parler afin de faire en sorte que vous ne soyez pas simplement laissé à l'abandon. Il devrait au moins y avoir quelqu'un à qui parler. Ils ne peuvent pas s'attendre à ce que vous vous intériez dans la société à partir de là. »

Un jeune adulte a parlé de l'incidence à long terme sur sa santé mentale d'avoir purgé une peine d'emprisonnement.

[Traduction]

« J'ai participé à des séances de counseling toutes les semaines lorsque j'ai été libéré en raison de mon anxiété. Cela visait à redevenir sociable. Je suis devenu très silencieux et observateur pendant que j'étais en prison – je surveillais mon environnement. J'éprouvais de l'anxiété lorsque je me rendais aux épiceries et lorsque j'étais en présence d'autres personnes. Il faut tout réapprendre. Lorsque j'ai été libéré [de la détention pour adultes] la première fois, je verrouillais mes portes et je restais à l'intérieur à certains moments parce que c'est à ce moment-là que j'avais l'habitude d'être enfermé. Ma petite amie rentrait à la maison et me demandait ce que je faisais. Il m'a fallu de huit à dix mois pour cesser de verrouiller mes portes à certains moments. Je vérifiais constamment derrière moi. Il m'a fallu beaucoup de temps pour être en mesure d'être dans de grandes foules. Même le fait de marcher dans l'aéroport lors de ma première libération était accablant en raison de tous les bruits autour de moi. »

Activités de loisirs prosociales

La participation à des activités de loisirs appropriées peut contribuer à favoriser le développement de l'identité lorsque les jeunes adultes tentent de nouvelles expériences et établissent des relations sociales à l'extérieur de l'école et du travail. Toutefois, trop de temps de loisirs ou temps de loisirs passé à l'écart d'autrui peut retarder ou entraver le développement de l'identité (Layland et coll., 2018). Les activités de loisirs qui ont été associées au développement d'une identité positive comprennent l'activité physique, l'expression artistique et les loisirs technologiques. De plus, l'exposition à des contenus prosociaux dans les médias, comme la télévision ou la musique, a le potentiel d'augmenter les pensées prosociales, l'empathie et le comportement d'aide chez les jeunes adultes (Coyne et coll., 2016).

[Traduction]

« J'écris ma propre musique et je crée mes propres rythmes [pendant que je suis en détention pour jeunes délinquants]. C'est très thérapeutique et c'est juste quelque chose de différent pour nous pendant la semaine. La professeure de musique est très gentille et ne nous juge pas. C'est bien de pouvoir s'évader un peu [...] je participe aussi au programme de couture. J'ai toujours voulu apprendre à faire mes propres vêtements. C'est incroyable, je suis libéré d'ici avec une toute nouvelle garde-robe! »

Soutien social adapté à l'âge

Le début de l'âge adulte est une période d'apprentissage de l'intimité et du soutien mutuel, d'intensification des amitiés préexistantes, de développement de nouvelles relations et d'évolution des relations familiales (Hochberg et Konner, 2020). Au fur et à mesure que les personnes commencent à devenir adultes, le soutien de leurs pairs ou de leur partenaire intime devient plus important pour le bien-être psychologique et social (Arnett, 2015; Lee et Dik, 2017; Meadows et coll., 2006; Qualter et

coll., 2015).

L'initiation, l'établissement et le maintien de relations romantiques et de relations positives avec les pairs exigent un ensemble complexe de compétences qui évoluent sur le plan développement et social au cours du début de l'âge adulte (Shulman et Connolly, 2013). Le développement des compétences en relations peut accroître les compétences en résolution de problèmes, des liens sains et la régulation des émotions (Shulman et coll., 2011; Xia et coll., 2018). Toutefois, l'interaction avec le système de justice peut isoler un jeune de ses réseaux de soutien et limiter considérablement ses possibilités d'établir des relations prosociales avec des pairs (Lindell et Goodpoint, 2022).

Les jeunes adultes qui avaient vécu la détention ont parlé de l'isolement de leurs soutiens sociaux. Ils ont également eu l'impression de rater des occasions d'établir de nouvelles relations saines. À l'inverse, ceux qui avaient pu établir des réseaux sociaux positifs lorsqu'ils purgeaient une peine communautaire ont parlé de l'importance de ces mesures de soutien.

[Traduction]

« Vous arrivez ici [établissements correctionnels pour adultes], vous perdez votre petite amie, c'est trop loin pour que votre famille puisse vous rendre visite. La vie des autres continue et vous êtes coincé ici, juste coincé ».

« Peu importe la durée de la peine, vous leur donnez l'occasion d'interagir avec les membres de cette communauté pour les aider à développer l'empathie, mais aussi pour vous motiver à être prosocial et à ne pas récidiver. »

Connexions et compétences en ligne

La plasticité du cerveau à l'adolescence et au début de l'âge adulte permet aux jeunes adultes de s'adapter rapidement aux changements technologiques et de maîtriser les nouveaux jeux et plateformes auxquels ils sont exposés plus rapidement qu'un adulte plus âgé dont le cerveau a perdu une partie de cette plasticité (Geidd, 2012). L'utilisation des médias sociaux sert de contexte de socialisation important dans lequel les jeunes adultes affirment leur autonomie en développement, explorent leur identité et établissent et maintiennent des relations sociales (Bjornsen, 2018).

De nombreux jeunes qui avaient vécu la détention ont parlé de manquer des occasions de se connecter par l'intermédiaire des médias sociaux, de suivre les dernières tendances et de participer à des jeux et d'autres possibilités en ligne auxquelles leurs pairs de la collectivité avaient accès. Certains estimaient ensuite qu'ils avaient pris du retard par rapport à leurs pairs en ce qui concerne leurs compétences technologiques générales et, plus particulièrement, leur capacité à naviguer dans les médias sociaux. Ils ont également éprouvé des difficultés à établir des relations avec d'autres jeunes adultes parce qu'ils n'avaient pas les références sociales que leurs pairs avaient, et n'avaient pas joué certains des jeux populaires actuels.

[Traduction]

« Nous sommes humains et avons besoin de contacts sociaux et de soutien émotionnel. Si nous n'avons pas ces choses, nous sommes moins qu'humains. Nous avons besoin d'occasions

d'établir des liens et de rester connectés par l'intermédiaire des médias, d'avoir un meilleur accès aux autres médias afin que nous puissions maintenir les liens avec notre culture grâce à certaines chansons, à certains spectacles et films [...] et d'autres occasions d'apprendre à développer nos compétences en ligne. »

Compétences professionnelles

Un emploi exige généralement l'apprentissage et la maîtrise de nouvelles compétences, l'établissement d'une routine et l'engagement social, qui sont tous associés à l'amélioration du fonctionnement cognitif et à l'augmentation de la neuroplasticité (Vance et coll., 2016). Le début de l'âge adulte est une étape où un jeune passe généralement d'une approche axée sur l'acquisition d'une expérience de travail à une démarche visant à jeter les bases pour une carrière (Arnett, 2014). À mesure que les jeunes essaient différents emplois et programmes postsecondaires, ils apprennent leurs capacités et leurs intérêts et continuent de développer leur identité (Arnett, 2014). Les personnes qui n'ont pas de compétences professionnelles et qui sont au chômage risquent davantage d'avoir des problèmes de santé mentale et de toxicomanie. Même une seule période d'exclusion de l'éducation, de l'emploi ou de la formation peut accroître les chances de résultats négatifs à long terme en matière d'emploi (Jongbloed et Giret, 2022; Ralston et coll., 2016).

Lorsque les participants à ce projet ont été interrogés au sujet des changements nécessaires au sein du système de justice, ils ont le plus souvent indiqué qu'ils souhaitaient acquérir davantage de compétences professionnelles et une expérience de travail. Ils ont également fait part de leurs préoccupations concernant leurs démêlés futurs avec le système de justice pénale en raison de leur manque de compétences professionnelles.

[Traduction]

*« Je ne suis jamais vraiment prêt à réintégrer la collectivité. Je suis relâché dans la collectivité avec ce que j'avais à l'arrivée et vous êtes simplement relâché dans le monde. Ce serait vraiment bien s'il y avait un milieu structuré où vous ne seriez pas relâché dans la rue [...] où on pourrait vivre, manger, rester pendant qu'on tente d'obtenir un emploi. À l'époque où nous vivons, nous avons tous besoin d'un emploi. [...] Il y a une émission sur A&E qui est intitulée *Inmate to Roommate*, où une personne qui vient d'être libérée vit avec un ancien détenu. C'est comme un copain de prison. Comme un pair-mentor. L'ancien détenu aide le gars [qui a été récemment libéré] à éviter des ennuis [...] il l'aide à trouver un emploi et à vivre une vie normale et d'autres trucs. Il s'agit de soutien et de responsabilité [...] et cela signifie que le colocataire a quelqu'un à qui parler qui sait ce que c'est [d'être en détention]. »*

Réduction du stress

Des périodes prolongées de stress grave ou soutenu peuvent modifier fondamentalement la structure du cerveau pendant le début de l'âge adulte (Lobel et Akil, 2018). Les jeunes adultes ont parlé du niveau élevé de stress qu'ils ont subi au sein du système de justice, y compris lorsqu'ils attendaient de comparaître devant le tribunal et pendant leur détention provisoire, et des répercussions que cela a eues sur leur vie et leur santé mentale.

[Traduction]

« Le processus judiciaire est un facteur de stress énorme pour les jeunes qui attendent leur peine. [...] Le système provincial est habituellement avant le procès, alors les détenus sont plus stressés parce qu'ils attendent leur peine. Vous pourriez être prêt à tuer votre compagnon de cellule, il y a tant de tension. »

Résumé

Les expériences et les points de vue des jeunes adultes qui ont participé à ce projet semblent correspondre aux connaissances actuelles sur le développement du cerveau, y compris leur affirmation selon laquelle le début de l'âge adulte devrait être considéré comme une période de développement distincte où les jeunes ont besoin de mesures de soutien adapté. Ces mesures de soutien comprennent des possibilités de développer des compétences professionnelles, des aptitudes à la vie quotidienne et des aptitudes sociales, ainsi que d'établir des relations prosociales et de participer à des activités prosociales. Les jeunes ont également décrit les effets négatifs du stress, de l'ennui et de l'isolement, ce qui était également conforme aux connaissances actuelles sur le développement du cerveau.

Dernières réflexions

Ce projet a permis de recueillir les points de vue des jeunes ayant eu des démêlés avec le système de justice pénale. Les jeunes qui ont participé au projet ont estimé que le début de l'âge adulte est une étape de développement unique au cours de laquelle ils n'estiment pas fonctionner comme un adulte pleinement mature. Ils ont également fait remarquer que les traumatismes et les troubles tels que l'ETCAF peuvent retarder ou prolonger le passage de l'adolescence à l'âge adulte indépendant.

La volonté des jeunes de faire part de leurs démêlés avec le système de justice pénale met en évidence les secteurs où ils sont bien servis et les possibilités de changement et d'amélioration. Les propositions qu'ils ont formulées allaient de celles qui nécessiteraient des modifications législatives pour régler les problèmes systémiques comme le racisme et la pauvreté, à des mesures plus simples et peu coûteuses qui seraient relativement faciles à mettre en œuvre (comme fournir aux jeunes des renseignements sur les programmes qui leur sont offerts et sur la façon de présenter une demande de participation à ceux-ci).

Voici un résumé de dix de leurs propositions les plus courantes :

- Former les adultes au sein du système de justice, comme les avocats, les juges, le personnel de détention et les agents de probation, à travailler avec les jeunes adultes (y compris ceux qui sont de divers milieux d'origine et d'expériences). Cette formation devrait permettre à ces professionnels de comprendre les besoins de développement de ce groupe d'âge et la façon de travailler avec eux en tenant compte des traumatismes.
- Informer les jeunes de ce qui leur arrivera au sein du système de justice, d'une manière qu'ils comprendront, et s'assurer qu'ils ont la possibilité d'obtenir une réponse à leurs questions.
- Condamner un jeune adulte à la détention seulement si cela est absolument nécessaire, par exemple s'il représente un danger pour d'autres membres de la collectivité.
- Veiller à ce que toute peine imposée à un jeune adulte donne la possibilité d'acquérir des aptitudes à la vie quotidienne et des compétences professionnelles et d'acquérir de l'expérience de travail.
- Ne pas héberger des détenus âgés de 18 à 25 ans avec des détenus plus âgés (et ayant souvent des antécédents plus criminels) en détention.
- Limiter la durée pendant laquelle un jeune adulte peut être en détention provisoire ou attendre une date d'audience.
- Offrir aux jeunes adultes en détention provisoire l'accès aux programmes.
- S'assurer que les jeunes adultes ne sont pas isolés de leur collectivité ou de leur culture. Cela devrait comprendre la possibilité pour les jeunes adultes d'acquérir et de maintenir des connaissances des tendances actuelles, des références culturelles et des passe-temps sociaux populaires.
- S'attaquer aux causes profondes du comportement délinquant à l'aide de counseling et de mesures de soutien.
- Permettre aux jeunes adultes de faire radier leur casier judiciaire de la même façon que les jeunes de moins de 18 ans peuvent le faire sceller ou détruire.

Références

- ARAIN, M., M. HAQUE, L. JOHAL, P. MATHUR, W. NEL, A. RAIS, R. SANDHU et S. SHARMA, « Maturation of the adolescent brain », dans *Neuropsychiatric Disease and Treatment*, vol. 9, 2013, p. 449-461. <https://doi.org/10.2147/NDT.S39776>
- ARNETT, J. J. *Emerging adulthood: The winding road from the late teens through the twenties*, Oxford University Press, 2014.
- ARNETT, J. J. *Socialization in emerging adulthood: From the family to the wilder world, from socialization to self-socialization*, The Guilford Press, 2015, p. 85-108.
- BJORNSEN, C. A. (2018). « Social media use and emerging adulthood », dans *Emerging adulthood: Current trends and research*, 223-261.
- COYNE, S. M., L. M., PADILLA-WALKER et E. HOWARD. « Media uses in emerging adulthood. In J.J. Arnett (Ed.) », dans *The Oxford handbook of emerging adulthood*, Oxford University Press, 2016, p. 349-363.
- FUHRMANN, D., L. J., KNOLL et S.J. BLAKEMORE. « Adolescence as a sensitive period of brain development », dans *Trends in Cognitive Sciences*, vol. 19, n° 10, 2015, p. 558-566. <https://doi.org/10.1016/j.tics.2015.07.008>
- GALVAN, A., T. HARE, H. VOSS, G. GLOVER et B. J. CASEY. « Risk-taking and the adolescent brain: Who is at risk? », dans *Developmental Science*, vol. 10, n° 2, 2007, p. F8–F14. <https://doi.org/10.1111/j.1467-7687.2006.00579.x>
- HOCHBERG, Z. E. et M. KONNER. « Emerging adulthood, a pre-adult life-history stage », dans *Frontiers in Endocrinology (Lausanne)*, vol. 10, 2019, p. 918-918. <https://doi.org/10.3389/fendo.2019.00918>
- JOHNSON, S. B., R. W. BLUM et J. N. GIEDD. « Adolescent maturity and the brain: The promise and pitfalls of neuroscience research in adolescent health policy », dans *Journal of Adolescent Health*, vol. 45, n° 3, 2009, 216-221. <https://doi.org/10.1016/j.jadohealth.2009.05.016>
- JONGBLOED, J. et J.-F. GIRET. « Quality of life of NEET youth in comparative perspective: Subjective well-being during the transition to adulthood », dans *Journal of Youth Studies*, vol. 25, n° 3, 2022, p. 321-343. <https://doi.org/10.1080/13676261.2020.1869196>
- KELLEY, M. S. et M. J. LEE. « When natural mentors matter: Unraveling the relationship with delinquency », dans *Children and Youth Services Review*, vol. 91, 2018, p. 319-328. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2018.06.002>
- KIMMITT, A. *Jeunes adultes dans le système de justice : Bref examen de la littérature et analyse environnementale*, rapport préparé pour le ministère de la Justice Canada, 2021.
- LAYLAND, E. K., B. J. HILL et L. J. NELSON. « Freedom to explore the self: How emerging adults use leisure to develop identity », dans *The Journal of Positive Psychology*, vol. 13, n°1, 2018, p. 78-91. <https://doi.org/10.1080/17439760.2017.1374440>

- LEE, C. S. et B. J. DIK. « Associations among stress, gender, sources of social support, and health in emerging adults », dans *Stress and Health*, vol. 33, n°4, 2017, p. 378-388.
<https://doi.org/10.1002/smi.2722>
- LINDELL, K. U. et K. L. GOODPOINT. *Rethinking justice for emerging adults: Spotlight on the Great Lakes region*, Juvenile Law Center, 2022.
- LOBEL, J. et H. AKIL. « Law & neuroscience: The case of solitary confinement », dans *Daedalus (Cambridge, Mass.)*, vol. 147, n° 4, 2018, p. 61-75. https://doi.org/10.1162/daed_a_00520
- LOPREST, P., S. SPAULDING et D. S. NIGHTINGALE. « Disconnected young adults: Increasing engagement and opportunity », dans *RSF: Russell Sage Foundation Journal of the Social Sciences*, vol. 5, n° 5, 2019, p. 221-243. <https://doi.org/10.7758/rsf.2019.5.5.11>
- LUYCKX, K., I. SEIFFGE-KRENKE, S. J. SCHWARTZ, E. CROCETTI et T. A. KLIMSTRA. « Identity configurations across love and work in emerging adults in romantic relationships », dans *Journal of Applied Developmental Psychology*, vol. 35, n° 3, 2014, p. 192-203.
<https://doi.org/10.1016/j.appdev.2014.03.007>
- MEADOWS, S. O., J. S. BROWN et G. H. ELDER. « Depressive symptoms, stress, and support: Gendered trajectories from adolescence to young adulthood », dans *Journal of Youth and Adolescence*, vol. 35, n° 1, 2006, p. 93-103. <https://doi.org/10.1007/s10964-005-9021-6>
- MURPHY, K. A., D. L. BLUSTEIN, A. J. BOHLIG et M. G. PLATT. « The college-to-career transition: An exploration of emerging adulthood », dans *Journal of Counseling and Development*, vol. 88, n° 2, 2010, p. 174-181. <https://doi.org/10.1002/j.1556-6678.2010.tb00006.x>
- BONNIE, R. J. et E. P. BACKES de National Academies of Sciences, Engineering, and Medicine. *The promise of adolescence: Realizing opportunity for all youth*, National Academies Press, 2019.
- NELSON, L. J. et L. M. PADILLA-WALKER. « Flourishing and floundering in emerging adult college students », dans *Emerging Adulthood (Thousand Oaks, CA)*, vol. 1, n° 1, 2013, p. 67-78.
<https://doi.org/10.1177/2167696812470938>
- NORONA, J. C., P. N. E. ROBERSON et D. P. WELSH. « I learned things that make me happy, things that bring me down: Lessons from romantic relationships in adolescence and emerging adulthood », dans *Journal of Adolescent Research*, vol. 32, n° 2, 2017, p. 155-182.
<https://doi.org/10.1177/0743558415605166>
- PADILLA-WALKER, L. M., M. K. MEMMOTT-ELISON et L. J. NELSON. *Positive relationships as an indicator of flourishing during emerging adulthood*, Oxford University Press, 2017, p. 212-236.
- PIMENTEL, D. « The widening maturity gap: trying and punishing juveniles as adults in an era of extended adolescence », dans *Texas Tech Law Review*, vol. 46, n° 1, 2013, p. 71-.
- PONTZER, H., D. A. RAICHLEN, A. D. GORDON, K. K. SCHROEPFER-WALKER, B. HARE, M. C. O'NEILL et S. R. ROSS. « Primate energy expenditure and life history », dans *Proceedings of the National Academy of Sciences - PNAS*, vol. 111, n° 4, 2014, p. 1433-1437.
<https://doi.org/10.1073/pnas.1316940111>

- QUALTER, P., J. VANHALST, R. HARRIS, G. H. ROEKEL, G. M. A. VAN, LODDER, M. BANGEE, M. MAES et M. VERHAGEN. « Loneliness across the life span », dans *Perspectives on Psychological Science*, vol. 10, n°2, 2015, p. 250-264.
<https://doi.org/10.1177/1745691615568999>
- RALSTON, K., Z. FENG, D. EVERINGTON et C. DIBBEN. « Do young people not in education, employment or training experience long-term occupational scarring? A longitudinal analysis over 20 years of follow-up », dans *Contemporary Social Science*, vol. 11, n°s 2 et 3, 2016, p. 203-221.
<https://doi.org/10.1080/21582041.2016.1194452>
- SEGRIN, C. « Age moderates the relationship between social support and psychosocial problems », dans *Human Communication Research*, vol. 29, n° 3, 2003, p. 317-342.
<https://doi.org/10.1111/j.1468-2958.2003.tb00842.x>
- SHULMAN, S. et J. CONNOLLY. « The challenge of romantic relationships in emerging adulthood: Reconceptualization of the field », dans *Emerging Adulthood (Thousand Oaks, CA)*, vol. 1, n° 1, 2013, p. 27-39. <https://doi.org/10.1177/2167696812467330>
- SHULMAN, S., J. DAVILA et L. SHACHAR-SHAPIRA. « Assessing romantic competence among older adolescents » *Journal of Adolescence (London, England.)*, vol. 34, n° 3, 2011, p. 397-406.
<https://doi.org/10.1016/j.adolescence.2010.08.002>
- STEINBERG, L. D. *Age of opportunity: Lessons from the new science of adolescence*, Houghton Mifflin Harcourt, 2015.
- STEINBERG, L. « The case for delayed adulthood », dans *New York Times*, 2014, p. 12.
- VANCE D.E., J. BAIL, C. C. ENAH, J. J. PALMER et A. K. HOENIG. « The impact of employment on cognition and cognitive reserve: implications across diseases and aging », dans *Nursing : Research and Reviews*, vol. 6, 2016, p. 61-71. <https://doi.org/10.2147/NRR.S115625>
- VAN KOPPEN, M. V. « Criminal career dimensions of juvenile- and adult-onset offenders », dans *Journal of Developmental and Life-Course Criminology*, vol. 4, n° 1, 2018, p. 92-119.
<https://doi.org/10.1007/s40865-017-0074-5>
- XIA, M., G. M. FOSCO, M. A. LIPPOLD et M. E. FEINBERG. « A developmental perspective on young adult romantic relationships: Examining family and individual factors in adolescence », dans *Journal of youth and adolescence*, vol. 47, n° 7, 2018, p. 1499-1516.
<https://doi.org/10.1007/s10964-018-0815-8>

Annexe : Scénario semi-structuré pour les entrevues

Explication du projet

Expliquez aux jeunes qui souhaitent participer à une conversation : Nom, rôle à la McCreary Centre Society.

Raison de la conversation – Le ministère de la Justice Canada souhaite mieux comprendre les besoins et les défis particuliers des jeunes (de 18 à 25 ans) qui ont des démêlés avec le système de justice, et recueillir des propositions sur la manière d’améliorer les choses.

Confirmez l’admissibilité à participer (de 16 à 29 ans ayant eu des démêlés avec le système de justice canadien).

Expliquez que le projet est effectué de manière anonyme et confidentielle et les limites de la confidentialité (c.-à-d. si vous nous dites qu’une personne de moins de 19 ans a été victime de mauvais traitements ou est à risque de l’être ou si vous planifiez de vous faire du mal ou de faire du mal à autrui, nous devons le signaler).

Faites-leur savoir qu’ils peuvent ne pas répondre à une question et arrêter à tout moment. Leur décision de participer (ou de ne pas participer) n’affectera pas les services qu’ils reçoivent. Ils peuvent examiner les notes, au cas où ils souhaiteraient changer quoi que ce soit et recevoir une copie du rapport final.

Faites-leur savoir de ne pas discuter d’activités illégales.

Expliquez les honoraires.

Demandez-leur s’ils ont des questions ou si quelque chose n’est pas clair.

Confirmez qu’ils acceptent de poursuivre la conversation.

Questions d’entrevue [Passez les questions qui ne sont pas pertinentes.]

Pouvez-vous commencer par me parler des différentes parties du système judiciaire avec lesquelles vous avez eu des démêlés (p. ex., la probation pour les jeunes et les adultes, la détention, etc.)?

Tribunaux et détermination de la peine

- Vous avez mentionné avoir eu des démêlés avec le système judiciaire pour adultes – quelle a été cette expérience pour vous?
- Y avait-il un adulte qui vous a soutenu à cet égard?
 - Dans l’affirmative, de qui s’agissait-il? Comment cette personne vous a-t-elle soutenu?
 - Dans la négative, avez-vous eu la possibilité de vous faire accompagner ou d’être soutenu par un adulte, par exemple au tribunal ou lors d’entrevues avec la police?
 - Estimez-vous que la présence d’un adulte de soutien devrait être offerte aux jeunes qui ont des démêlés avec le système judiciaire pour adulte, ou que cette présence n’est pas nécessaire?

- Dans quelle mesure avez-vous compris le processus judiciaire ou ce qui se passait?
- Quelqu'un vous a-t-il expliqué ce qui se passait?
 - Dans l'affirmative, de qui s'agissait-il? Dans quelle mesure était-ce utile?
- Quel genre de renseignements vous ont été communiqués au sujet du processus judiciaire?
- Y avait-il des renseignements qui ne vous ont pas été communiqués qui auraient été utiles pour vous à l'époque?
- En ce qui concerne la détermination de la peine devant un tribunal pour adultes, des amendes, des services communautaires, une probation ou la détention peuvent être imposés.
 - Estimez-vous que certains types de peines pourraient être plus efficaces par rapport à d'autres?
 - Estimez-vous que la détermination de la peine pour les jeunes, âgés de 18 à 25 ans, devrait être différente de celle pour les personnes âgées de plus de 25 ans?
- Avez-vous (d'autres) propositions quant à la façon dont les jeunes (âgés de 18 à 25 ans) pourraient être mieux soutenus dans le système judiciaire pour adultes?

Peines de probation ou peines communautaires

- Selon votre expérience, quel type de soutien les jeunes obtiennent-ils lorsqu'ils sont assujettis à une probation ou qu'ils purgent une peine communautaire? [*S'ils ne peuvent pas parler à ce sujet, passez cette section*]
- Les conditions de probation ou des peines communautaires sont-elles suffisamment claires pour permettre aux jeunes de les comprendre? (p. ex., les jeunes savent-ils ce qu'ils devraient ou ne devraient pas faire?)
- Y a-t-il (d'autres) renseignements qui, selon vous, sont importants à communiquer aux jeunes qui sont assujettis à une probation ou qui purgent une peine communautaire?
- Existe-t-il des façons d'améliorer les options de détermination des peines communautaires pour les jeunes âgés de 18 à 25 ans?
- Existe-t-il des façons, selon vous, d'améliorer la probation afin de mieux servir les jeunes âgés de 18 à 25 ans?
- À votre avis, à quoi devrait ressembler une bonne surveillance dans la collectivité?
- Avez-vous d'autres propositions quant à la façon dont les jeunes qui sont assujettis à une probation ou qui purgent une peine communautaire pourraient être soutenus tout au long du processus?

Transition vers la détention des adultes

[Passez cette section si la personne n'a pas connu une détention pour jeunes délinquants ou une détention pour adultes]

- Selon vous, quelles seraient les plus grandes différences entre la détention pour jeunes délinquants et celle pour adultes?
- Selon vous, qu'est-ce que les établissements de détention pour adultes pourraient apprendre de ceux pour jeunes délinquants, le cas échéant?
- Les établissements de détention pour jeunes délinquants pourraient-ils apprendre quelque chose de ceux pour adultes?

Expérience relative à la détention pour adultes

[Passez cette section si la personne n'a pas connu une détention pour adultes]

- À quels programmes et à quelles mesures de soutien avez-vous eu accès en détention pour adultes?
 - Qu'avez-vous trouvé utile (et pourquoi l'avez-vous trouvé utile)?
 - Selon vous, qu'est-ce qui a été le moins utile (et qu'est-ce qui le rendrait plus utile)?
- Avez-vous ou avez-vous eu accès aux services ou aux mesures de soutien spécialisés dont vous aviez besoin (p. ex., CLBC, ETCAF, lésions cérébrales, aide juridique, culturel, LGBTQ, etc.)?
- Avez-vous été en mesure d'avoir accès aux programmes ou aux mesures de soutien auxquels vous souhaitiez avoir accès? Dans la négative, qu'est-ce qui vous a empêché d'y avoir accès?
- Quels programmes et quelles mesures de soutien, le cas échéant, sont offerts dans les établissements de détention pour adultes qui sont particulièrement utiles pour les jeunes âgés de 18 à 25 ans?
- Selon vous, quels sont les besoins des jeunes âgés de 18 à 25 ans, le cas échéant, lorsqu'ils sont en détention qui peuvent être différents de ceux des adultes plus âgés?
- Y a-t-il d'autres programmes et mesures de soutien que vous souhaiteriez voir offerts aux jeunes âgés de 18 à 25 ans dans les établissements de détention pour adultes?
- Constatez-vous des avantages liés au fait d'avoir des jeunes âgés de 18 à 25 ans en détention avec des personnes plus âgées?
- Constatez-vous des difficultés liées au fait d'avoir des jeunes âgés de 18 à 25 ans en détention avec des personnes plus âgées? Dans l'affirmative, comment pourrait-on mieux y remédier?
- Y a-t-il un soutien qui pourrait être offert aux jeunes en détention et qui pourrait les aider à ne pas y retourner? (c'est-à-dire, qu'est-ce qui les aiderait à ne pas revenir?)

Transition vers la collectivité

Actuellement en détention

[Cette section peut ne pas être pertinente si le détenu vient d'être condamné à une peine d'emprisonnement ou s'il purge une longue peine]

- De quelles mesures de soutien (le cas échéant) avez-vous bénéficié pour vous aider à vous préparer à effectuer la transition vers la collectivité?
- Quelles mesures de soutien ou quels programmes auraient été utiles et auraient pu améliorer la transition de la détention vers la libération?
- [Si la libération approche] Estimez-vous que vous avez un plan clair pour effectuer la transition vers la collectivité?
- Quelqu'un vous a-t-il aidé à élaborer un plan officiel? Dans la négative, souhaiteriez-vous obtenir cette aide et, selon vous, que devrait inclure cette aide?
- Dans quelle mesure estimez-vous être prêt à la transition vers votre collectivité?
- Avez-vous l'impression de disposer des compétences et des mesures de soutien dont vous avez besoin pour vivre avec succès dans la collectivité?
 - Selon vous, quelles compétences (le cas échéant) souhaitez-vous posséder ou de quelles compétences avez encore besoin?
 - Selon vous, qu'est-ce qui vous permettrait d'acquérir ces compétences? *S'il s'agit de*

programmes ou de mesures de soutien : À quoi ressembleraient ces programmes et mesures de soutien?

- De quoi pensez-vous avoir besoin dans votre collectivité pour vous sentir soutenu, en sécurité et en mesure de vivre de façon autonome?
- De quelles mesures de soutien auriez-vous besoin dans la collectivité pour ne pas retourner en détention ou pour ne pas avoir de démêlés avec le système de justice à nouveau?

Personnes qui ont fait la transition vers la collectivité

- Lorsque vous étiez dans un établissement de détention pour adultes, estimiez-vous avoir un plan clair pour effectuer la transition vers la collectivité?
- Quelqu'un vous a-t-il aidé à élaborer un plan officiel? Dans la négative, auriez-vous souhaité avoir cette aide? Selon vous, que devrait inclure cette aide?
- Lorsque vous étiez dans un établissement de détention pour adultes, de quels programmes ou services ou de quelles mesures de soutien avez-vous bénéficié pour vous aider à vous préparer à la transition vers la collectivité?
- Selon vous, qu'est-ce qui vous a réellement aidé à faire la transition vers la collectivité?
- Y a-t-il quelque chose qui, selon vous, manquait au cours de votre période en détention et qui vous aurait aidé à vous sentir mieux préparé ou soutenu après votre libération?
- Au moment où vous avez été libéré de l'établissement de détention pour adultes, vous sentiez-vous prêt à retourner dans la collectivité?
- En rétrospective, dans quelle mesure croyez-vous avoir été prêt à faire la transition vers la collectivité?
- Quelles compétences (le cas échéant) souhaitez-vous toujours posséder ou de quelles compétences avez-vous encore besoin?
- Selon vous, qu'est-ce qui vous permettrait d'acquérir ces compétences?
- À quoi pourrait ressembler une bonne supervision communautaire à votre avis?
 - Qui devrait fournir ce soutien?
- De quoi pensez-vous avoir besoin pour réduire le risque d'avoir de nouveaux démêlés avec le système de justice?

Diversité

- *[Si la personne a vécu une détention, a purgé une peine communautaire, entre autres, confirmez de quel il s'agit]* Avez-vous eu accès à une mesure de soutien qui était propre à vos besoins, à votre culture ou à votre identité (c.-à-d. culturelle, LGBTQ, déficiences, autres problèmes de santé, etc.)?
- Dans l'affirmative, à quoi cela ressemblait-il? Le soutien était-il utile et approprié?
 - Si vous ne l'avez pas trouvé utile et approprié, qu'est-ce qui aurait pu vous aider à vous sentir mieux soutenu?
- Avez-vous l'impression que vos besoins, votre culture ou votre identité ont été respectés et soutenus? [Dans la négative] Selon vous, qu'est-ce qui aurait pu être mieux fait ou fait différemment, le cas échéant?
- Avez-vous de l'expérience ou des connaissances d'autres approches en matière de justice dans votre collectivité ou culture dont vous souhaitez faire part?

- Selon vous, quel élément (le cas échéant) de cette approche est utile et vous soutient?
- Selon vous, qu'est-ce que le système de justice actuel pourrait apprendre de cette approche, le cas échéant?

Récapitulation

- Avez-vous d'autres idées ou propositions quant à la façon de modifier le système de justice pour mieux soutenir les jeunes âgés de 18 à 25 ans?

Expliquez que nous souhaitons nous assurer de recueillir diverses voix de jeunes et que les renseignements ne permettront pas d'identifier une personne. Confirmez l'identité de genre, l'orientation sexuelle, le contexte culturel, l'état de santé ou les déficiences, l'expérience en matière de prise en charge, si la personne vient d'une communauté rurale.

Remerciez les participants d'avoir discuté avec vous, demandez-leur s'ils ont des questions ou s'ils souhaitent revoir des notes, rappelez-leur les honoraires, entre autres.